

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18L_2019-DE

CHARTRE DE PAYSAGE de la Communauté de communes de MONTESQUIEU



Juin 2004

Accompagner de manière raisonnée les évolutions du territoire

Notre territoire subit de fortes pressions liées à l'expansion économique, démographique, viticole et touristique se traduisant par l'arrivée de nombreux investisseurs, la création de lotissements, la recherche de terrain...

Pour conserver notre territoire intact, dans son écrin de verdure, il nous fallait réfléchir et imaginer un outil permettant aux documents d'urbanisme d'intégrer la problématique paysagère par une charte à suivre.

L'histoire et la culture façonnent les valeurs d'un territoire. Ces valeurs, intégrées à une approche multi facettes du territoire, constituent sa richesse. Protéger et respecter son environnement pour garantir une harmonie des paysages existants tout en maîtrisant la pression foncière, c'est le développement durable.

C'est pourquoi nous avons décidé de proposer cette étude et créer un débat démocratique et citoyen autour de ces enjeux.

Bernard Fath

Conseiller Général du canton de La Brède

Conserver et renforcer son identité

« Construire, c'est collaborer avec la terre : c'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais. »
Marguerite Yourcenar [extrait des mémoires d'Hadrien].

Le cadre naturel de grande qualité du territoire s'accompagnant d'un patrimoine monumental et architectural de valeur, créé une obligation pour la Communauté de Communes de Montesquieu : préserver cet environnement et le valoriser.

Joutant l'agglomération bordelaise, la Communauté de Communes de Montesquieu est en position stratégique en terme de développement : elle offre des atouts, en particulier un cadre de vie de qualité à proximité des principaux axes de communication. Les paysages sont emblématiques de cette relation d'intelligence et de respect qui s'est développée entre nature et culture au fil des temps (paysage bocager, vignoble jardiné, forêt cultivée, etc).

L'objectif de la Communauté de Communes de Montesquieu est de promouvoir un développement équilibré et durable, évitant la banalisation et restant respectueuse des valeurs paysagères du territoire. Grâce à l'aide du C.A.U.E de la Gironde, il nous aura été permis de mettre en lumière certains secteurs sensibles à protéger. Préserver ces cours d'eau et la beauté de la nature qui les entoure, rendre plus acceptable l'aménagement paysager autour de la RN 113, ou encore réhabiliter quelques entrées de Zones d'activité, c'est aujourd'hui notre détermination pour conserver l'identité territoriale intacte et léguer ainsi aux générations futures, un espace harmonieux et agréable.

Cette charte paysagère sera pour nous tous, collectivités, aménageurs, agriculteurs, habitants, un moyen d'intégrer la question paysagère dans nos décisions d'aménagement et d'urbanisme.

Christian Tamarelle

Président de la Communauté Communes de Montesquieu
Maire de Saint Médard d'Eyrans

CHARTRE DE PAYSAGE de la Communauté de communes de MONTESQUIEU

La qualité du paysage n'est pas une préoccupation récente. Montesquieu, en 1750, écrit à Latapie son secrétaire à propos de l'architecture paysagère du parc et du château de La Brède :
 « J'ai bien peur de n'avoir pas fait une assez grande échancrure à mon bois, par l'envie de le conserver, c'est-à-dire de n'avoir pas assez incliné ma ligne de direction du bâtiment, c'est-à-dire de n'avoir pas emporté un assez grand triangle de mon bois du côté de l'ancien verger, ce qui aurait étendu la prairie et mis le château plus au milieu. »



Les Dames de St-Côme | Girard, Simeon de Pons | L'abbé de La Brède - Vignette 9 - Fol. 61 r. de l'Album de Montesquieu - Villeneuve d'Ascq

La charte de paysage : un outil partagé

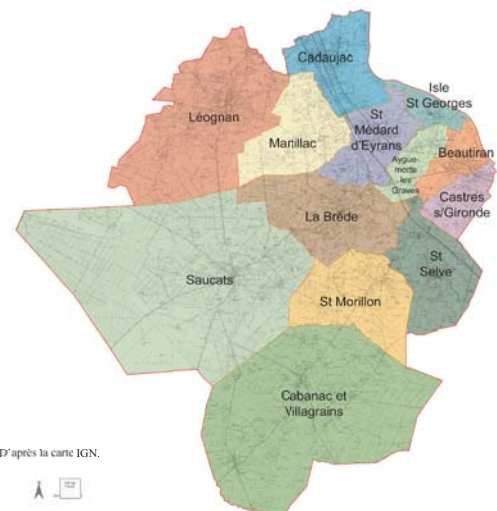
Le paysage existe en premier lieu grâce à ceux qui le modèlent par leur travail et leurs décisions et qui le vivent au quotidien.

Le paysage est en évolution permanente, il est le résultat de ce modelage toujours renouvelé de la nature par l'homme.

Le paysage c'est également le regard culturel que l'on porte sur ce qui nous entoure : c'est l'image d'un territoire et d'une société, de son identité et de ses valeurs. Le paysage ne relève donc pas d'un regard unique.

La charte de paysage s'attache ainsi à faire émerger des regards croisés et à contribuer à la reconnaissance des paysages de la communauté et des enjeux qui y sont liés.

En s'appuyant sur un diagnostic partagé, la charte de paysage constitue un outil d'accompagnement et d'action dans le temps permettant d'intégrer à différentes échelles de décision et d'action la question paysagère dans les choix de développement, d'aménagement et d'urbanisme.



Les treize communes qui composent le canton de La Brède se sont regroupées en intercommunalité pour former la «Communauté de Communes de Montesquieu» qui s'étend sur 32 890 hectares et compte un peu plus de 32 000 habitants, au cœur du pays du Cernès.

D'après la carte IGN.



Le socle naturel

Système Paysager

Le climat

Climat océanique.

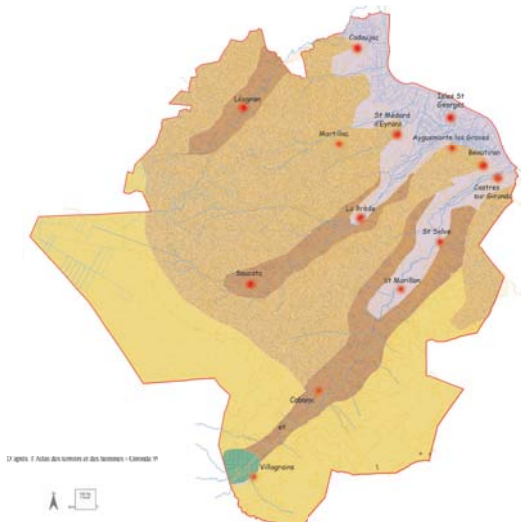
Hivers doux et étés chauds et ensoleillés

Les vents dominants apportent des précipitations tout au long de l'année.

Plus localement : la partie forestière connaît une pluviométrie plus importante et des bancs de brouillard.

Les sols qui déterminent le paysage

Le socle géologique



Les paysages rencontrés sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu sont en particuliers liés aux formations géologiques superficielles qui constituent un des éléments de la pédogenèse. Ces formations géologiques ont, à de rares exceptions près, été générées pendant la dernière ère géologique : le Quaternaire. Ce sont des formations très récentes à l'échelle géologique (quelques centaines de milliers d'années) ; elles ont été mises en place au cours des âges glaciaires et interglaciaires.

Ces formations se traduisent principalement par :

- Le sable des Landes,
- Les Terrasses graveleuses de la Garonne,
- Les formations alluvionnaires argileuses des marais (de Cadajac à Beautiran).



La grave et la vigne



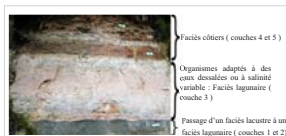
Le sol du vignoble, recouvert de neige, l'hiver



Terres cultivées Saint Morillon



La plaine de la lande défrichée



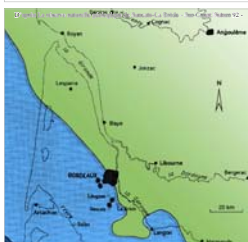
Sur une coupe de quelques mètres d'épaisseur, on retrouve la trace de plusieurs faciès témoignages des grands changements qu'a subi le territoire.

Cette coupe représente la ligne de rivage qui a évolué plusieurs fois au cours de millions d'années.

A la base du profil (les couches 1 et 2 les plus anciennes), on se situe dans un contexte lagunaire, à mi-chemin entre le domaine continental et le domaine marin.

Un épisode lacustre signifie que le site a été exondé et qu'il appartenait au domaine continental (couche 3).

Les couches les plus récentes (4 et 5) montrent un faciès plus marin, de type côtier. L'océan avance alors dans les terres.

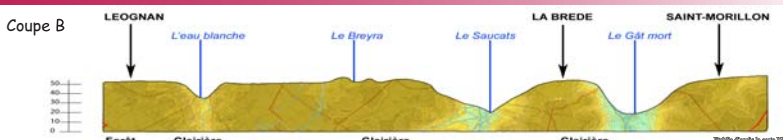
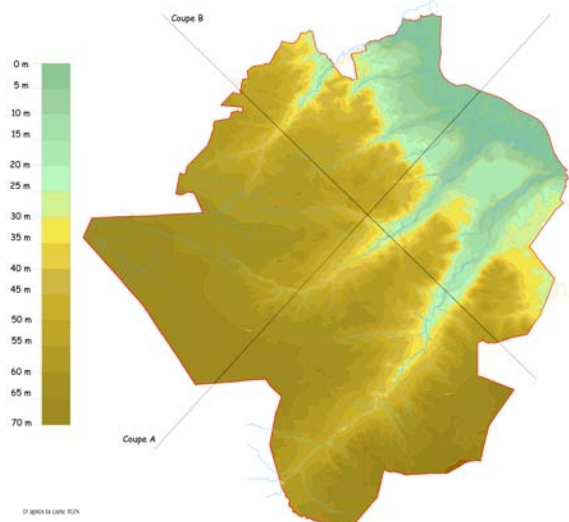


Une construction en terrasses qui présente une diversité de sols, des graves de Garonne aux podzols du plateau landais, entaillés par d'étroits cours d'eau qui révèlent le socle calcaire et charrient les sables.

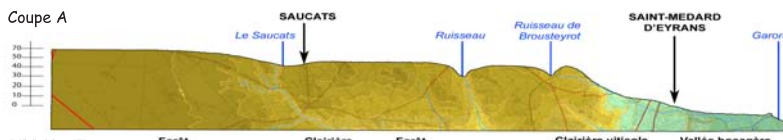
Par endroits la grave précieuse affleure et scintille d'un pointillisme de touches blanches. Ces sols, fondement de l'identité territoriale, sont directement visibles dans le paysage.

Le relief et l'eau

- Un fleuve peu accessible
- Des cours d'eau et leurs forêts galeries (aunes, chênes pédonculés, saules marsault)
- La trame bocagère de la vallée organisée sur le maillage de fossés
- Le réseau de drainage de la lande et du vignoble (crastes)



Coupe nord - sud : une succession de vallées affluentes à la Garonne.



Coupe est - ouest : plateau landais → terrasses → vallée de la Garonne.



Les sables charriés par les cours d'eau transversaux (le Saucats)



Estey dans une prairie



Rouille dans le bocage



Ouvrage sur le Saucats à l'Isle St Georges



Les vignes de Léognan cadrées par la ripisylve de l'Eau Blanche



La vallée encaissée du Saucats



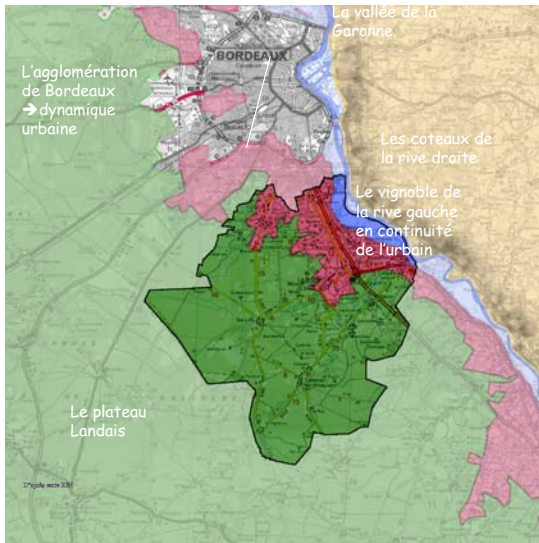
La Garonne, vue sur les coteaux de la rive droite

« Le vin naît de l'eau. Et l'eau est son ennemie la plus implacable. Le climat de Gironde est ce qu'on peut imaginer de plus hostile à la vigne. Si je devais résumer d'un mot tout le soin des vignerons d'ici, je dirais : ils luttent contre l'eau. » Denis Dubourdieu

- Un sol = un paysage : d'ouest en est se succèdent 3 sols différents (podzols, grave, sols hydromorphes des marais) qui correspondent à 3 paysages dominants (forêt, vignobles, marais bocager) → une cohérence sol / paysage à respecter.
- Une trame de l'eau à respecter et à rendre lisible : l'eau oriente et organise ce paysage, les cours d'eau transversaux constituent les colonnes vertébrales du paysage.

Un territoire entre fleuve et plateau

Système Paysager



Au cœur du Cernès, un paysage à la charnière entre la dynamique urbaine de l'agglomération de Bordeaux et 3 grandes logiques paysagères :

- La vallée de la Garonne
- Le vignoble qui s'étire sur les terrasses de la rive gauche du fleuve et entre en contact avec l'urbain.
- La forêt des Landes de Gascogne qui couvre le plateau Landais.



L'exemple de Léognan

le système de clairières drainées par l'Eau Blanche



- Forêt
- Vigne
- Urbanisation

Adossées à la forêt et tournées vers le fleuve, des clairières drainées par les cours d'eau transversaux, accueillent l'habitat et la vigne.

«Les landes comme nous l'avons dit, s'approchent beaucoup de la rive gauche de la Garonne, mais ne la touchent pas tout à fait, et c'est entre leurs derniers bois de pins et les bords riants de la Garonne que se trouvent quelques-uns des vignobles les plus renommés de France.»

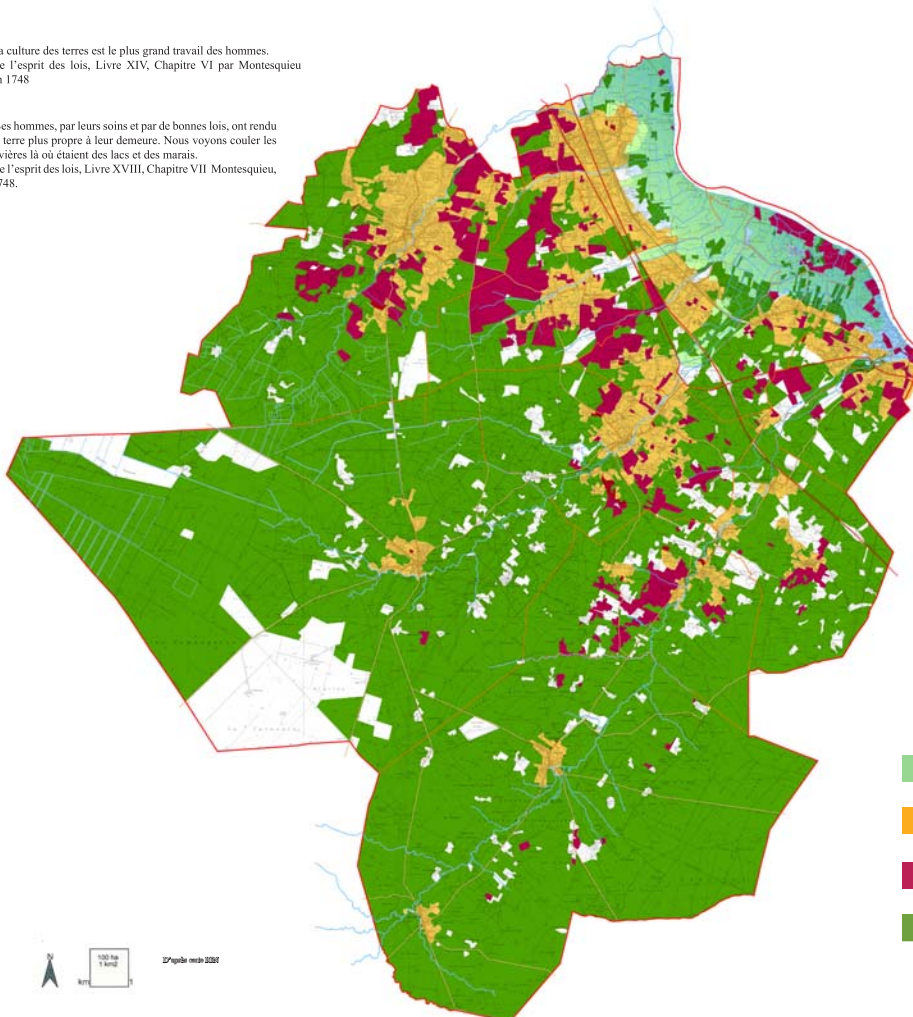
Géographie du département de la Gironde par Adolphe Joanne, ... 1877



Trois grands modes d'occupation du sol qui imprègnent inégalement le regard

La culture des terres est le plus grand travail des hommes.
De l'esprit des lois, Livre XIV, Chapitre VI par Montesquieu en 1748

Les hommes, par leurs soins et par de bonnes lois, ont rendu la terre plus propre à leur demeure. Nous voyons couler les rivières là où étaient des lacs et des marais.
De l'esprit des lois, Livre XVIII, Chapitre VII Montesquieu, 1748.



Des paysages modelés par l'homme

Le bocage, la vigne, la forêt

Le paysage est le résultat d'une exploitation très judicieuse des milieux naturels par l'homme :

- Les prairies bocagères sur les sols drainés par les fossés.
- La vigne sur les sols graveleux, pauvres.
- La pinède sur une lande humide drainée et assainie.



Le bocage



La vigne



La forêt

- La plaine alluviale de la Garonne : le bocage
- Les zones d'urbanisation
- La vigne
- La forêt

Trois paysages très cultivés, structurés par les cours d'eau transversaux, axes directeurs du paysage, et obéissant à des géométries rigoureuses à respecter lors des mutations paysagères:

- La trame des crastes et des lignes de feuillus pour la forêt
- Le rythme régulier des lignes du vignoble
- La trame de l'eau et des haies du bocage

3 paysages nés de la maîtrise de l'exploitation des sols

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

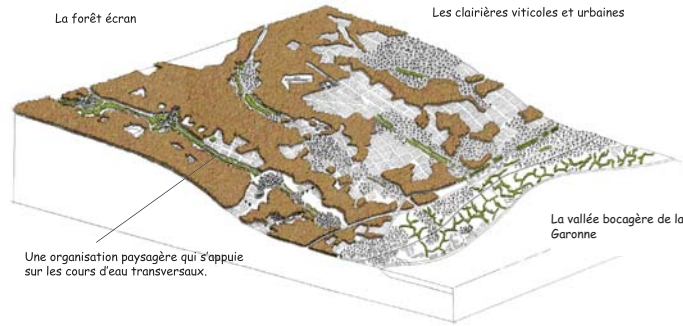
Affiché le

ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18L_2019-DE

Système Paysager

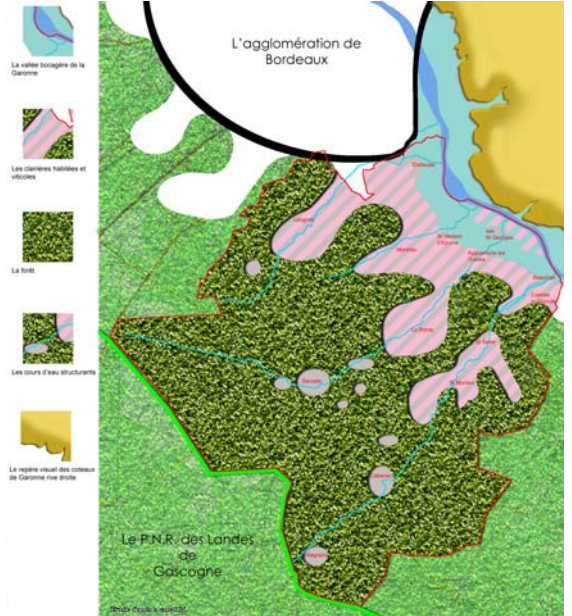
3 paysages qui s'enchainent et s'imbriquent

Un enchainement de paysages liés à l'eau, façonnés par l'homme.



Une organisation paysagère qui s'appuie sur les cours d'eau transversaux.

- Le bocage, associé au fleuve, aux cours d'eau transversaux et visuellement aux coteaux de la rive droite.
- Les clairières viticoles et urbaines, associées à leur écrin forestier et organisées sur le système des cours d'eau transversaux.
- La forêt, frange du massif forestier des Landes de Gascogne, drainée par le réseau de crastes connectées aux cours d'eau transversaux.



« Les deux aspects essentiels de la campagne girondine : landes et vignobles... forêts et vignes, régions aussi différentes que peuvent être l'Italie et la Norvège. »
François Mauriac

- ▶ La clef du système paysager, la clairière associée au cours d'eau, doit être respectée et lisible.
- ▶ Les enchaînements entre les trois paysages : bocage, vigne, forêt sont peu lisibles → Favoriser la lecture transversale de ces paysages

La vallée bocagère de la Garonne



Les Domaines de la Comté (Gascogne, Saint-James et Poitou Landais) - Les Domaines - Les albums de la Société - Volume 3 - No. de l'Étude des Arts, Villeneuve d'Orléans.



Vue oblique sur le bocage de la communauté de communes



Le système des ruelles conditionne le parcellaire de la zone de palus.



Prairie humide

- Évolutions à l'oeuvre**
- Fermeture naturelle des parcelles de prairie (enrichissement).
 - Plantation de peupliers.
 - Remblais.
 - Gravières...

Menace de transformation de ce paysage de bocage essentiellement liée à l'absence de gestionnaire traditionnellement présent dans ce type de milieu (diminution des exploitants agricoles).

L'application stricte du PPRI devrait protéger cette zone de l'urbanisation, mais pas forcément les nouvelles demandes d'extractions de granulats.

L'enjeu principal est le maintien d'une activité agricole traditionnelle (à soutenir?) qui assure la gestion de l'espace et le maintien des prairies.

Valeurs paysagères
milieux ouverts des prairies humides (des vides)
lignes structurantes régulières des fossés et des haies.



Petit patrimoine architectural lié au réseau hydraulique



Alignement de Frênes



Les ruelles délimitent les parcelles, bordent les frênaies, et régissent l'ensemble du milieu humide.



Prairie humide bordée de frênes



Depuis la digue d'Isle St Georges, panoramique exceptionnel sur Cambes et les coteaux de la rive droite

Essences représentatives de la ripisylve du fleuve
Peupliers noirs, saules blancs

Essences composant les haies bocagères
Frênes, chênes pédonculés, érables champêtres, sureaux, aubépines, églantiers etc...



Quand l'Eau Blanche se jette dans la Garonne

- ▶ Un système d'espaces ouverts structurés et délimités par la trame de fossés et des haies à préserver (maintien d'une activité agricole traditionnelle).
- ▶ Des relations visuelles avec les coteaux de la rive droite à valoriser (+ préservation de la bordure boisée le long de la Garonne).
- ▶ La construction paysagère structurée par des fossés et des haies selon une géométrie rigoureuse constitue un modèle qui peut être décliné pour des projets contemporains d'aménagement (ex: lotissements).

3 paysages nés de la maîtrise de l'exploitation des sols

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

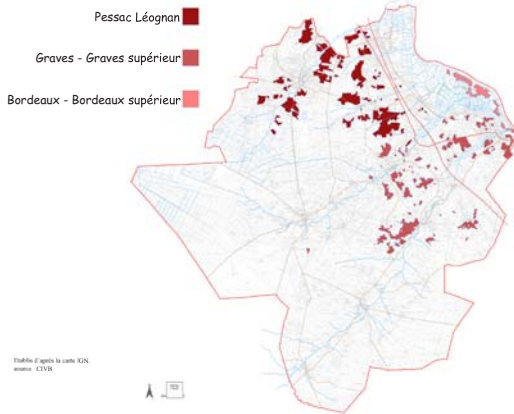
ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18L_2019-DE

Système Paysager



Les clairières viticoles

Carte des appellations viticoles



La vigne implantée par l'homme est inféodée à deux éléments naturels :
- Une grave précieuse, offerte par le travail millénaire de la Garonne et formant par endroit des croupes, comme des vagues bien rondes.
- Des cours d'eau qui favorisent les échanges et drainent les clairières viticoles.

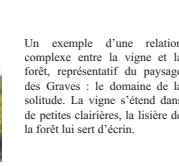
Ce paysage se caractérise par une relation-imbrication entre vigne et forêt : clairières et écrin forestier. Il présente une réelle diversité : la régularité de la culture de la vigne est mise en scène par le relief, la diversité des vues offertes, les différents éléments qui ponctuent le vignoble (châteaux, allées, parcs et garennes, arbres fruitiers, présence de l'herbe, etc.).



L'eau blanche



Le mitage dans le vignoble



Un exemple d'une relation complexe entre la vigne et la forêt, représentatif du paysage des Graves : le domaine de la solitude. La vigne s'étend dans de petites clairières, la lisière de la forêt lui sert d'écrin.

« Les terroirs ne sont pas seulement le don de la nature. Ils naissent du labeur incessant de l'homme. C'est l'homme qui fait le terroir, l'histoire qui façonne les crus. Il faut des années d'intérêt continu, d'efforts et de succès pour que soit empiriquement établie la présence en tel ou tel lieu d'un véritable cru, c'est-à-dire la permanence d'un goût typique et distinct, associé sur la longue durée à ce terroir et à nul autre. »
Denis Dubourdieu

La présence de boisements mixtes (Pins, chênes pédonculés, châtaigniers, robiniers, pruneliers, etc., voir "La forêt" ci-dessous) souvent morcelés caractérise cette entité paysagère. Ils présentent une valeur patrimoniale (biodiversité, mixité des essences, identité paysagère du vignoble) et sont directement en jeu dans la reprise des défrichements.

On mentionnera également la présence :
- des arbres de parcs : alignements de marronniers, tilleuls, platanes.
- d'arbres isolés : cèdre, marronnier, pin parasol, magnolia etc...

La vigne est une culture façonnée et jardinée par excellence, ce qui donne un aspect contruit et soigné au paysage, et c'est particulièrement vrai dans les Graves où sa conduite est depuis longtemps caractérisée et traditionnelle. Ainsi le palissage est fait de piquets d'acacias ou de pins et de deux fils de fer (...) ce palissage donne un paysage harmonieux et léger. (...) Le sol est particulièrement travaillé. Les rangs apparaissent tantôt creux et humides en hiver, la terre venant couvrir les pieds de vigne (chaussage), tantôt simplement ameublés et dés herbés par le labour. Il est fréquent de les voir enherbés en hiver, selon le type de sol et la pente, chaque rang ou un sur deux, ce qui accentue ainsi la mosaïque du vignoble. (...)

Le vignoble des Graves sait aussi sacrifier son sol et son espace à d'autres végétaux, ce qui, avec la forêt qui l'entoure, les prairies et ses fossés herbeux, lui confère un aspect verdoyant et de vergers, d'alignements ou d'arbres isolés. Ils protègent des intempéries, apportent leurs fruits et servent de points de repère, tandis que des haies protègent les sols.
Dominique Gaillard - Géographe - Les paysages du vignoble des Graves - 2000.



Vigne et muret



Parcelle de vigne dans son écrin forestier



Vignoble et allée accompagnée de fruitiers, l'hiver



La vigne bordée par une ligne de chênes

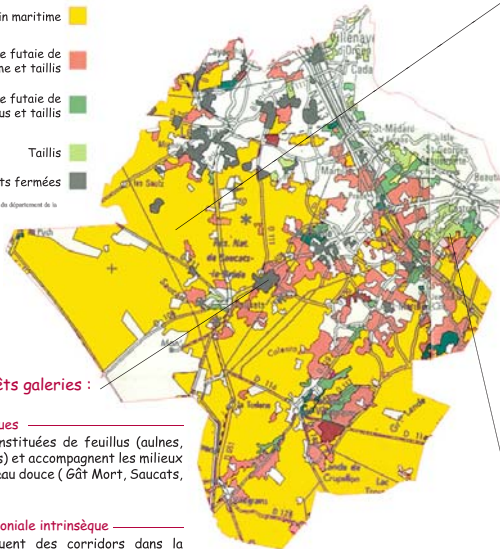
Un système de clairières dans des écrins boisés aujourd'hui menacé de simplification (défrichements, suppression d'éléments paysagers) et de banalisation (mitage péri-urbain). Deux processus à maîtriser et à accompagner de mesures paysagères.



La forêt

- Futaie de Pin maritime
- Mélange de futaie de Pin maritime et taillis
- Mélange de futaie de feuillus et taillis
- Taillis
- Autres forêts fermées

Extrait de la carte IGN du département de la Gironde - 1998 - 2004



(A) La pinède :

Le résultat d'une politique publique volontariste (loi du 19 juin 1857 promulguée par Napoléon III) et de techniques novatrices : le drainage systématique par une trame de fossés (crastes) et l'ensemencement en pins maritimes.

Caractérisation

Sur sols acides, partie haute en pin maritime avec lisières et sous strates de feuillus (chênes tauzin et pédonculés, bouleaux, châtaigniers).

Valeur patrimoniale intrinsèque

- Le caractère humide d'une grande partie du massif avec la présence de quelques lagunes (cf. carte de la végétation).
- L'importance de la superficie boisée : réservoir biologique.
- L'effet mosaïque lié à la juxtaposition de parcelles à différents stades : de la lande humide à la futaie «mature».
- La présence de «discontinuités» : forêt galerie en bordure des cours d'eau et les lisières de feuillus en bordure des fossés, voies, parcelles...

Evolution et enjeux

- L'intensification de la production de pins, avec la diminution de la durée de chaque révolution (plantation → coupe), l'amélioration génétique des plants (homogénéité), l'amélioration du drainage (assèchement des lagunes et régression des landes humides). Transformation favorisée par la reconstitution du boisement après la tempête de 1999 (aides de l'état et de l'Europe).
- L'urbanisation liée à l'arrivage de la population de la CUB : nouveaux lotissements, formes d'urbanisation consommatrices d'espace...
- Le développement de la maïssiculture

(C) Les boisements mixtes

(voir ci-dessus, La présence des boisements mixtes)



La pinède tapissée par les fougères



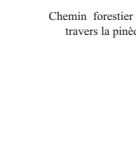
La pinède, l'hiver



Chêne remarquable



Les boisements de feuillus sous la pinède



Chemin forestier à travers la pinède



Frêne en milieu humide

(B) Les forêts galeries :

Caractéristiques

Elles sont constituées de feuillus (aulnes, saules, chênes) et accompagnent les milieux aquatiques d'eau douce (Gât Mort, Saucats, Eau Blanche).

Valeur patrimoniale intrinsèque

Elles constituent des corridors dans la pinède et mettent en relation le massif avec la Garonne (circulation et échange d'espèces).

ZNIEFF et Natura 2000 : FR7200797 réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats : forêt alluviale à *Alnus glutinosa* (amont) et *Fraxinus excelsior* (aval), habitat prioritaire, présence du Vison d'Europe, espèce prioritaire.

Evolution et enjeux

- Interruption, voire disparition, de la continuité de ces milieux dans les bourgs (urbanisation)
- Artificialisation des berges et modification de la composition d'essences de la ripisylve
- Dans la partie amont, risque de suppression par l'exploitation forestière du pin maritime.

- Préserver et renforcer la diversité biologique du massif forestier (conservation des milieux lagunaires)
- Préserver, voire reconstituer la continuité physique de la bordure boisée des cours d'eau transversaux (forêts galeries) pour des raisons patrimoniales et paysagères.
- Préserver les boisements mixtes essentiels pour l'identité paysagère du territoire.

Des formes d'agglomérations et structures géographiques du territoire.

Système Paysager

Les bourgs, quartiers et fermes sont imbriqués dans la vigne ou à défaut ouverts sur elle par delà quelques prairies ou cultures dans la vallée. (...) Les «padouens» sont des espaces communs et indivisibles pour toutes les occupations du quotidien d'un quartier. On en voit dans toute la région (Cérons, La Brède, Saint-Selve,...). En se rapprochant de la Garonne, l'habitat est un peu plus dense et plus riche. Les bourgs se sont développés autour des voies commerciales et de l'économie viticole; ils possèdent un petit centre aggloméré, et systématiquement une place avec des platanes.

Dominique Galland - Géographe - Les paysages du vignoble des graves - 2000.

Les bourgs de la vallée de la Garonne

1 Le village-port

- Isles Saint Georges



Le port d'Isle St Georges

2 Les villages de bordure du bocage

- Ayguemorte les graves - Beautiran - Castres sur Gironde - Saint Medard d'Eyrans



Depuis le bocage, les premières habitations d'Ayguemorte les Graves



La nationale 113 traversant le bourg de Castres sur Gironde au niveau du Gât Mort

Les bourgs dans les clairières viticoles et urbaines

3 Le village balcon au coeur de la clairière viticole

- Martillac



Vue sur les parcelles de vigne depuis le bourg de Martillac (lotissement au second plan)

4 Le bourg des Graves lié à l'Eau Blanche

- Léognan



Les abords de l'Eau Blanche face à la mairie de Léognan

5 Le bourg rural à la charnière entre forêt et vigne

- La Brède



Une limite du bourg de La Brède en contact avec la forêt et les exploitations agricoles

Les bourgs dans la forêt

6 Les clairières dans la forêt, liées à un cours d'eau

- Cabanac et Villagrains - Saint-Selve - Saint Morillon - Saucats



Hameau au milieu de la forêt

Un territoire de hameaux.

L'airial, le quartier



Saucats - Verdillon



Cabanac et Villagrains - Cantegrit

Ces formes traditionnelles d'occupation humaine de la lande ont aujourd'hui quasiment disparu de la frange forestière qui constitue la partie ouest de la communauté de communes de Montesquieu ou ont été radicalement banalisées par une urbanisation pavillonnaire peu respectueuse des structures paysagères.

Cependant, à l'échelle du plateau landais, en particulier dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne tout proche, les airiaux et les quartiers encore très présents, sont considérés comme un témoignage de l'histoire du territoire et comme l'expression de l'identité régionale.

Ces formes d'habitat représentatives d'une culture, ces paysages reconnus comme emblématiques constituent aujourd'hui une source d'inspiration pour les projets contemporains : formes d'organisation bâties, clairières, écran végétal, etc.

Des organisations de hameaux - les padouens



Le hameau Jeansotte de Saint Selve



Le quartier Darriet de St Morillon



Le hameau Pinot de Saint Morillon (cadastre napoléonien)

Les padouens sont des espaces traditionnels communs. C'est une morphologie architecturale que l'on retrouve dans plusieurs hameaux de la communauté de communes (La Brède, St Morillon, St Selve,...) à préserver voire à décliner dans des projets contemporains.



Le quartier Avignon de la Brède (cadastre napoléonien)

Des morphologies urbaines associées aux caractéristiques territoriales :

- ▶ Les implantations humaines sont historiquement liées aux sites géographiques qui les accueillent. Aujourd'hui, d'autres logiques, extra-territoriales, commandent le développement. Cependant, respecter et valoriser cette relation originelle entre une agglomération et une géographie est susceptible de donner du sens au développement contemporain et d'éviter la banalisation. Exemple : appuyer les limites d'urbanisation sur les structures naturelles, valoriser ces espaces de contact (cours d'eau, vigne, bocage, forêt, etc).
- ▶ Les bourgs ont conservé une structure rurale originelle et des éléments de paysage qui évoquent cette identité. La présence des arbres majeurs, également du petit patrimoine de pierre, constituent en ce sens un enjeu (arbres remarquables, alignements et allées arborées, parcs, murs en pierre, etc). Il est proposé de protéger ces éléments au titre de l'article L 123.17 du code de l'urbanisme, à partir d'un inventaire précis à effectuer dans les PLU.

Des paysages sous la pression l'agglomération bordelaise et coupés par les grandes voies de communications

Système Paysager



Le paysage de la route ("paysage technique" et économique) masque la réalité paysagère du territoire. Ce problème de lisibilité est très important sur la communauté de communes de Montesquieu. En effet, de par ses caractéristiques c'est un paysage qui ne s'offre pas d'emblée au regard. Il réserve son charme à qui sait sortir des grands axes et le découvrir au détour des bois, des clairières, des cours d'eau, des haies, des châteaux. Le paysage des grands axes est un enjeu premier, il doit parler du paysage traversé et donner envie, par sa qualité, de découvrir plus en profondeur le territoire.

→ Les projets d'infrastructures et de leurs abords doivent être étudiés de manière transversale, et pluridisciplinaire et intégrer des objectifs paysagers.

Les grands axes de communication nord-sud.

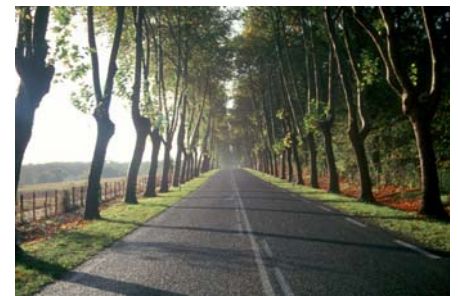
Ces aménagements routiers peuvent être particulièrement incompatibles lorsqu'ils affinent leur caractère urbain au détriment du paysage traversé. (...) Les ronds-points bien intégrés à la campagne sont par exemple très rares et leur emprise est souvent considérable. Dominique Galland - Les paysages du vignoble des graves - 2000.



La coupure de la voie ferrée, également une façade paysagère pour le territoire.



Depuis l'autoroute une façade à traiter en relation avec ASF.



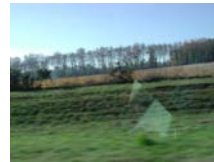
La magnifique voute de platanes qui accompagne la RN.113, voie d'accès principale.



Coupure paysagère due aux lignes à THT.



Depuis l'autoroute : bande boisée côté Est (qualité de boisement médiocre).



Depuis l'autoroute : partie cultivée et ligne de platanes de la RN.113 en arrière plan.

→ Une vitrine emblématique du territoire, à préserver.



La façade paysagère du territoire sur la RN.113. Un paysage de zones d'activités non maîtrisé.

→ A atténuer par une continuité paysagère (haie).



Pinède depuis l'autoroute



Depuis l'autoroute : une façade à traiter en relation avec ASF.



Zone d'activité au niveau de l'échangeur de La prade ; l'image d'une cacophonie paysagère à l'entrée du territoire.

→ Une hétérogénéité architecturale à atténuer par une continuité paysagère (haie).



Au niveau de l'échangeur de La prade ; interface entre zone d'activité et parties publiques à l'abandon.

→ Un effet de façade et de continuité publique à maîtriser.



Prégnance des aménagements routiers sans lien avec le paysage.

→ Affirmer une identité paysagère sur ces lieux d'entrée et d'accueil.



Banalisation architecturale: une surenchère de signaux qui provoque une absence de lisibilité commerciale et une banalisation paysagère.

→ Requalifier les entrées de bourg par des actions paysagères.



Banalisation paysagère par les clôtures.

→ Un aspect à réglementer dans les P.L.U.

- Traduire les recommandations de la charte paysagère dans les documents et les politiques d'urbanisme (traduction réglementaire).
- Assurer une cohérence communautaire lors de la mise en oeuvre des politiques d'aménagement de l'espace (suivi des procédures communales).
- Souligner les relations transversales pour compenser les grandes coupures territoriales provoquées par les réseaux.

Des paysages façonnés par l'homme

Histoire

Les premières implantations de l'homme



Les premières implantations humaines sur le territoire remontent au néolithique, le Dolmen de Peyrehaut est un vestige de cette époque.

Les hommes fréquentent alors principalement les rives des ruisseaux de l'Eau Blanche, du Saucats et du Gât Mort, entre les marécages et la forêt. Le fleuve et les cours d'eau sont les premiers lieux de circulation et de vie.

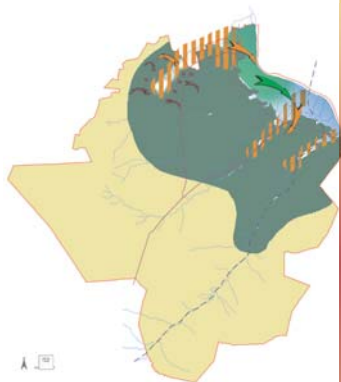
VI^{ème} siècle av. J.C. : Isle St Georges est le premier passage à gué sur la Garonne depuis l'océan. La vallée du Gât mort est alors un chemin d'accès important jusqu'à Biganos et l'océan tout en évitant les marécages bordelais.

Parmi les nombreuses traces éparses de ces premières implantations humaines, la tombe de Léognan au lieu dit de Rambouillet, date du 3^{ème} siècle avant notre ère.



Les mégalithes du bois de Peyrehaut (actuellement sur la commune de Villenave d'Ornon), monuments à vocation funéraire, furent édifiés il ya environ 5000 ans (à l'époque du néolithique) sur le rebord d'un coteau dominant l'Eau Blanche. Au delà de leur vocation de nécropole, il est fort possible qu'ils aient servi de marqueurs de territoires aux premières communautés paysannes. La nécropole de Peyrehaut est l'une des plus importantes de l'Aquitaine.

L'ANTIQUITÉ : De l'essor Gallo - Romain ...



L'Isles Saint Georges est alors un important carrefour commercial, avec notamment des thermes.

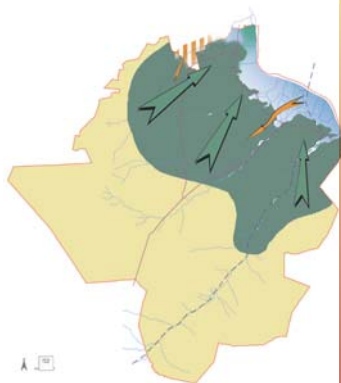
Les nombreuses sources du territoire sont le siège d'un culte de l'eau. Un aqueduc romain servant à alimenter Burdigala prend son départ aux alentours du château Olivier.

La zone de palus commence déjà à être exploitée par les pâturages.

La culture de la vigne est présente avant l'arrivée des Romains, mais ceux-ci continuent d'importer majoritairement le vin d'Italie pour contrôler son commerce.

Léognan était recouvert par la forêt avec de petites parcelles de vignes restreintes ne servant qu'à la consommation courante.

... Aux invasions Barbares



A Cadaujac, les romains ont construit la voie carrossable la plus rapprochée du fleuve, « la caminasse », qui va de Burdigala à Aginum.

Cette **voie gallo-romaine** bifurquait à partir d'Arouman, pour se rendre à La Brède puis Bazas. Elle explique les premières agglomérations et les plus anciennes églises (Cadaujac, Saint Médard d'Eyrans et Beautiran) qui suivent la même ligne le long du fleuve.

Autre voie romaine plus à l'ouest la route « des grandes landes », ou la voie « qui conduit à ceux qui ont le parler noir » en référence aux descendants des sarrasins installés dans les landes. Visible à la Brède et Saucats (l'actuelle D 111).

IV^{ème} siècle : Avec les invasions barbares, la lande et la forêt regagnent du terrain sur les parcelles jusqu'alors exploitées pour la vigne et les autres cultures.

On parle alors de « Terre Gasque » (terre ravagée).

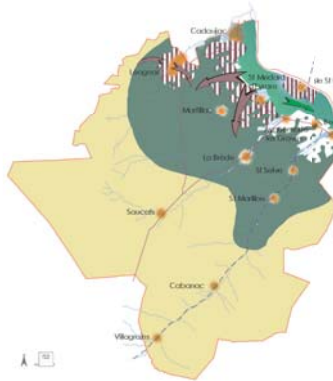


- La lande
- La forêt
- Le palus
- L'implantation humaine
- La vigne
- Les prairies humides

Des paysages façonnés par l'homme

Histoire

Le MOYEN - ÂGE : De l'exploitation de la vigne par les religieux...



Le territoire est à la limite de l'empire franc : c'est la frontière Gascogne.

IX^{ème} siècle : invasions normandes, la population déserte les rives du fleuve et se réfugie dans la forêt landaise.

1022 : construction du château fort d'Isles Saint Georges. Il jouera un rôle important pour l'agglomération bordelaise, il assure la surveillance et le contrôle du fleuve.

Le secteur suburbain des graves se dessine au **XII^{ème} siècle**. De nombreux défrichements transforment la campagne et les clairières nouvellement défrichées sont appelées « artigues » en Bordelais. Apparition des flets de vigne à Léognan et Martillac au XII^{ème} siècle et à Isles au début du XIII^{ème} siècle.

Le vignoble médiéval appartient aux grands seigneurs ecclésiastiques et à des citadins relativement modestes. Le vignoble populaire est semblable à un vaste jardin. Il est associée à des oseraies et aux pâturages de moutons dans les rangs de vigne.

Le début du moyen-âge est marqué par une progression de la vigne.

XIII^{ème} siècle : Premières évocations du château Olivier.

XIV^{ème} siècle : développement des vignobles : les anglais étaient très demandeurs de « claret ». C'est à cette époque que les graves s'étendirent (Pessac, Martillac, La Brède, après l'annexion de Léognan). Les parcelles sont souvent entourées d'enclos même si le paysage reste un paysage de champs ouverts. Le vin coexiste alors avec d'autres productions (céréales,...).

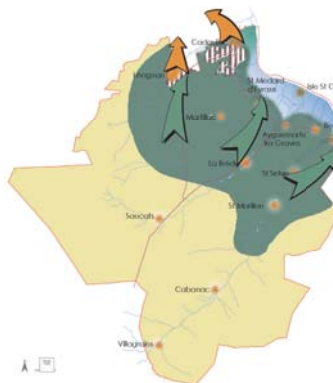


L'abbaye de la Courbe à Gironde, Saintes et Pons Landais - L'abbaye de la Courbe - Volume 9 - Ed. de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux



L'abbaye de la Courbe à Gironde, Saintes et Pons Landais - L'abbaye de la Courbe - Volume 9 - Ed. de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux

... Aux périodes de guerres et de famines



Fin du XIV^{ème} siècle : les guerres, disettes, la peste poussent une grande partie des habitants à désertifier ces campagnes, on constate alors un recul de la vigne et une progression de la forêt.

1453 : Fin de la guerre de 100 ans et perte des privilèges accordés par les anglais sur le commerce du vin. A cette époque, l'abbaye de « la grande sauve » et « l'hopital » à la Brède, deviennent des haltes pour les pèlerins sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Fin du XV^{ème} siècle : les « bourdieux », domaines à vocation viticole, témoignent de la mise en place d'un vignoble commercial.

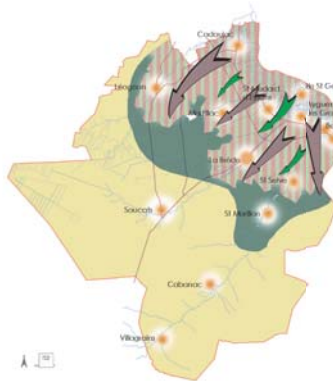


L'abbaye de la Courbe à Gironde, Saintes et Pons Landais - L'abbaye de la Courbe - Volume 9 - Ed. de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux



L'abbaye de la Courbe à Gironde, Saintes et Pons Landais - L'abbaye de la Courbe - Volume 9 - Ed. de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux

De la Renaissance du vignoble jusqu'au siècle des Lumières



XVI^{ème} siècle : Fort développement de l'agriculture et assèchement des palus : mise en place du système de fossés, rouille et esteys.

1520-1550 : Investissements fonciers massifs de la bourgeoisie dans les campagnes proches des ville. Constructions de maisons de campagne en bordure de Garonne. La façade principale donne sur le fleuve. Toutes sont plantées de vigne.

XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle : Expansion des bourdieux. Ce phénomène, qui a commencé dans les palus, gagne progressivement le vignoble des Graves.

1689 : Naissance de Montesquieu

La déclaration du **13 août 1766** exempte d'impôt ceux qui défrichent. Faite au départ pour favoriser le nombre de petits agriculteurs cette mesure profite aux grands propriétaires.

1755 : Mort de Montesquieu

1770 : Fortes inondations. D'après Belleyme, la vigne occupe les terrasses quaternaires de la vallée de l'Eau Blanche.

1778 : La conquête du plateau commence lorsque les jurats décident de l'inféodation des landes. A cette époque extension des domaines ecclésiastiques : La Louvière (chartreux) à Léognan, domaine de Carbonnieux (bénédictins) à Cadoujac.

Après 1789, de nombreux domaines sont vendus aux grands bourgeois de Bordeaux, « pour venir respirer le bon air de la campagne ».



L'abbaye de la Courbe à Gironde, Saintes et Pons Landais - L'abbaye de la Courbe - Volume 9 - Ed. de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux



L'abbaye de la Courbe à Gironde, Saintes et Pons Landais - L'abbaye de la Courbe - Volume 9 - Ed. de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux



Des tracés fondateurs qui ont traversé les temps et structurent le paysage.



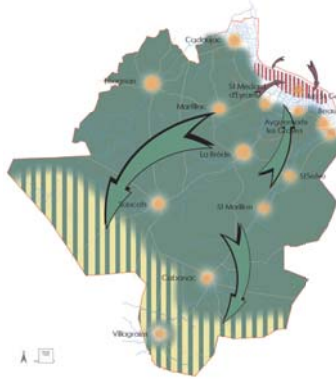
L'extrémité nord de l'axe du domaine de la Louvière visible depuis la RD 651.

Axes historiques

Trames végétales fondatrices

- La lande
- La forêt
- La palus
- L'implantation humaine
- La vigne
- Les prairies humides

Du XIX^{ème} siècle à l'entre deux guerres: La stagnation et le déclin du vignoble, l'essor de la grande forêt de pins



1803 : déclaration de guerre à l'Angleterre, moins de vente de vin, abandon des vignobles, et reprise de la forêt.

1842 : Louis Philippe crée par ordonnance royale, le syndicat des marais de l'Isle Saint Georges qui s'étend sur une partie des communes d'Ayguemorte et Beautiran. Son rôle est de maintenir en bon état le drainage des palus. Il fonctionne toujours depuis ce temps là.

1845 - 1851 : Attaque de l'oïdium.

1853 : Ouverture de la gare de Saint Médard. Le vin de palus se vend alors très cher (plus que celui du Médoc) et permet aux petits propriétaires de vivre confortablement. De nombreuses grandes maisons bourgeoises seront alors édifiées.

1854 : La voie ferrée qui relie Bordeaux à Marseille, ouvre le commerce à Léognan et Martillac, mais entraîne aussi progressivement l'abandon du fleuve comme voie d'échange.

1857 : Napoléon III met en place une politique d'assainissement des marécages et de la plantation en pin. La pinède gagne du terrain sur le plateau au sud de Léognan. La forêt entraîne la disparition de l'élevage extensif des moutons.

1863 : Phylloxera entraînant la disparition des 4/5 du vignoble

1867 : Les vignobles des palus résistent au phylloxera par une méthode de submersion des vignes. La viticulture y est dopée par le prix du vin et prend des proportions inégales : on plante de la vigne partout dans le palus, dans les jardins, les basses-cours, les fossés. La production atteint son apogée vers 1925. Pour plus de profits on changea de cépage mais perdit en qualité. Mévente et perte de réputation : repli de la vigne dans le palus, entraînant un exode de la population vers des emplois salariés sur Bordeaux.

1875 : Graves inondations ravageant les vignobles de la zone de palus.

Le réseau routier, lui, est beaucoup moins développé. Ce sera l'œuvre du XIX^{ème} siècle : en **1882** le système actuel de routes et de chemins est fixé.

1890 : Apparition du Mildiou.



L'Isle Saint Georges et la Cuvette (Cherves, Beautiran et Palus Landais) - L'Isle Saint Georges - Le village de Beautiran - Volume 1 - 36. de l'Isle Saint Georges. Léognan.



L'Isle Saint Georges et la Cuvette (Cherves, Beautiran et Palus Landais) - L'Isle Saint Georges - Le village de Beautiran - Volume 1 - 36. de l'Isle Saint Georges. Léognan.



L'Isle Saint Georges et la Cuvette (Cherves, Beautiran et Palus Landais) - L'Isle Saint Georges - Le village de Beautiran - Volume 1 - 36. de l'Isle Saint Georges. Léognan.



Médoc en Sauge - Le moulin de la Dôle - St. Albin Dethès - Agassac sur Garonne - Vue panoramique prise du pont de Tourn.



Médoc en Sauge - Le moulin de la Dôle - St. Albin Dethès - Agassac sur Garonne - Vue panoramique prise du pont de Tourn.



Médoc en Sauge - Le moulin de la Dôle - St. Albin Dethès - Agassac sur Garonne - Vue panoramique prise du pont de Tourn.



Médoc en Sauge - Le moulin de la Dôle - St. Albin Dethès - Agassac sur Garonne - Vue panoramique prise du pont de Tourn.

Deuxième partie du XX^{ème} siècle : Du développement des voies de communications, aux grandes expansions urbaines



1903 : Mise en place du Tramway
D'anciennes parcelles de vigne (ravagées par le phylloxéra) vont alors s'urbaniser.

1913 : Création du syndicat intercommunal d'entretien et curage du ruisseau du Saucats refondu en 1969 : Syndicat du bassin versant du Saucats.

1929 : Crise économique, marasme pour le vignoble de vins fins. De 1930 à 1938, beaucoup de vignes furent arrachées, beaucoup d'autres abandonnées. Les propriétaires désiraient profiter des conditions faites à l'arrachage, avec engagement de non replantation, pour livrer leur vignoble aux lotissements et aux gravières. Les grands vignobles furent surtout affectés.

jusqu'en 1955 : Le Bouscaut est le terminus des lignes suburbaines sud du tramway avec Léognan. Il contribue à son développement urbain à proximité de Bordeaux.

1956 : Le gel affecte les cultures. Début de la déprise agricole, mutation sociale des campagnes et de la répartition de la population. Abandon de la vigne pour la culture du tabac et du maïs dans la vallée de la Garonne, développement de l'élevage.

Depuis 1987 : l'AOC Pessac - Léognan a fait un spectaculaire bond en avant en passant de 500 ha à plus de 1100 ha : les superficies viticoles ont doublé en 20 ans à Léognan passant de 304 ha en 1970 à 554 ha en 1988.



Médoc en Sauge - Le moulin de la Dôle - St. Albin Dethès - Léognan - Arrivée de tramway - La Saug.

- La lande
- La forêt
- Le palus
- L'implantation humaine
- La vigne
- Les prairies humides

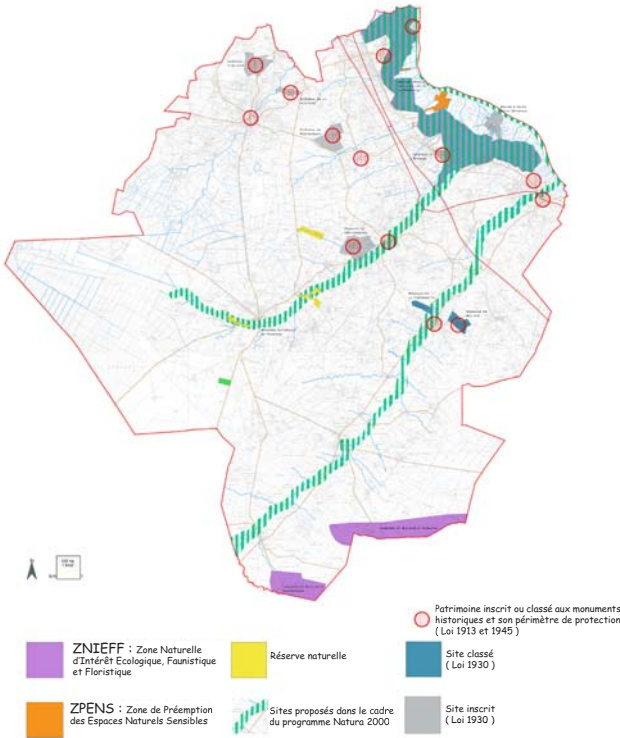
► Depuis la préhistoire, le territoire de la communauté de communes est un carrefour historique entre le fleuve et le plateau landais. L'approche historique permet de définir les logiques de construction de ce territoire au fil du temps et de les réintroduire dans les décisions d'aménagement contemporain :

- Les logiques et les lieux fondateurs du paysage :
 - ex : • Les axes transversaux naturels (les cours d'eau), premiers lieux d'implantation de l'homme et lignes structurantes de l'occupation du sol
 - Le site de l'Isle Saint Georges, etc...
- Les permanences qui contribuent à l'identité paysagère et au sentiment d'appartenance à un territoire :
 - ex : • La forêt de feuillus
 - La plaine alluviale, ses prairies et son réseau de ruelles et d'estèyes, etc...
- Les mutations du paysage :
 - Deux processus d'occupation du sol en recherche d'équilibre (concurrence entre la vigne et la forêt)
 - Un processus de mutation accéléré (réseaux + urbanisation) en rupture avec les logiques géographiques et paysagères.

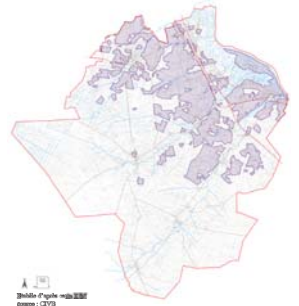
Paysages protégés et paysages touristiques

Reconnaissance sociale

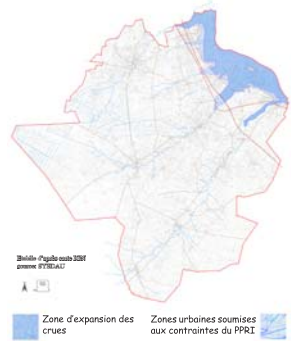
Inventaires et protections du paysage



Le zonage AOC sur le territoire



Le projet du Périmètre de Protection des Risques d'Inondations (en cours)



Les prairies humides de la vallée de la Garonne



La réserve géologique de Saucats



Les saucats et sa ripisylve

Le château d'Eyrans



Le domaine du château la Louvière



L'allée de platanes du château Bel air

Les regards touristiques sur le paysage

Les regards touristiques extérieurs

Le paysage des Graves à travers les cartes postales actuelles



Le paysage des Graves évoqué dans les guides touristiques

- Le guide bleu, Aquitaine (extraits)

"Les Graves (...), par ce nom, l'on indique avant tout un terroir, l'un des plus prestigieux du bordelais."

"La monotonie, que représentent souvent les vastes étendues de vignobles, est interrompue ici par des bois de chênes et d'acacias."

"De nombreuses communes sont à cheval sur la zone viticole et la forêt de pins (...) c'est d'ailleurs à l'orée des Landes que s'élève, dans un cadre d'une tranquille majesté, le château de la Brède, demeure de Montesquieu qui fut le plus célèbre des viticulteurs de la région."

- Les plus belles balades de Bordeaux - A.Desport - Ed. des créations du Pélican 1993
Fiche 18 : La Brède, la campagne de Montesquieu.

"A deux pas du château du célèbre écrivain Montesquieu, découvrez le terroir qui vit naître et inspira l'auteur de "l'esprit des lois"; autour du village de La Brède, parcourez les riches vignobles des Graves, puis isolez vous dans la grande forêt, la "Pignada". (...) la petite route enjambe le ruisseau les Saucats (...) la campagne bocagère s'étale de part et d'autre; (...) continuez sur l'ancienne voie ferrée qui pénètre dans un sombre bois de chênes, de charmes et de pins odorants (...) Flânez à travers la lande de pins (...) pins dominants, petits chênes en bordure ou dans les clairières, sous bois de bourdaine, fougère aigle, d'ajoncs, de genêts, tapissé de bruyère rose ou mauve."

- La France à vélo - Aquitaine - Guide Franck cyclotourisme 1995
Fiche 1 : Randonnée des graves Pessac/Léognan

"Jolie randonnée très verte, agréable en toutes saisons. Alternance de vignes, forêts, bocages, parsemé de coteaux (...) L'aspect touristique est remarquable avec sa multitude de châteaux viticoles et historiques prestigieux, sans oublier les nombreuses églises romanes et le merveilleux nectar des vins de graves Pessac/Léognan."

- La Gironde - Itinéraires de découvertes - S. Legrand, J.N. Mouret - Ed. Ouest France 2001

"Au sud de l'agglomération bordelaise, entre la route nationale 10 et l'autoroute des deux mers, se dissimule un petit territoire secret, les graves. Une fois franchies les dernières zones pavillonnaires résidentielles on pénètre dans une campagne verte et vallonnée où s'enchevêtrent bosquets de pins, de chênes et d'acacias, vignobles et prairies."

Une nouvelle dynamique touristique en gestation



Les principaux axes stratégiques de la politique touristique

- Mise en place d'un réseau de pistes cyclables et de chemins pédestres, connecté au réseau existant aux limites du territoire, pour développer un tourisme transversal au territoire selon les thématiques vignes/forêt.

- Développement du tourisme viticole à plus grande échelle (exemple : projet Ampélopis).

- Remise en valeur d'un tourisme lié à l'eau par la restauration des chemins de halages, d'un tourisme fluvial, le développement d'activités nautiques et par la réhabilitation des cours d'eau.

- Augmentation et diversification des capacités d'hébergements sur l'ensemble du territoire.

Des points noirs qui dévalorisent l'image touristique

L'échangeur de Martillac et sa zone d'activité ; une des principales entrées sur le territoire de la communauté de communes, ce paysage banalisé où le site n'est pas du tout pris en considération se retrouve également au niveau de l'échangeur de La Brède.



Le charme de ce paysage rural qu'offre ce territoire, où la forêt côtoie un système polyculturel complexe, subit un mitage important par le développement du pavillonnaire.



Une signalétique confuse, des panneaux publicitaires nombreux et parfois "sauvages" le long des grands axes, ternissent l'image touristique de la communauté de communes.

Depuis l'autoroute, l'arrière de la zone d'activité de la nationale 113 offre une vision peu valorisante du territoire de la communauté de communes.



- L'alternance paysagère vignes/forêt est reconnue comme étant une valeur identitaire des Graves → enjeu de paysage.
- Mettre en place une politique touristique qui mette en relation les différents atouts (fleuve/vignoble/forêt...).
- Requalifier les sites qui dévalorisent l'image touristique (ex : RN 113).

Reconnaissance
Sociétale

Le regard des auteurs et des artistes

Deux facettes du paysage local ont principalement été célébrées par les auteurs et les artistes :

- Le château de Montesquieu, son parc et son écrin boisé
- Les éléments naturels, les cours d'eau, la lande, les arbres et les bois.

Sont évoqués également les bourgs de l'Isle Saint-Georges, la Brède et Léognan, ainsi que les châteaux et leurs parcs (château Olivier, château Haut-Baillit, château la Louvière,...). Il faudra attendre le **XX^e** siècle pour que le vignoble soit reconnu en tant que paysage.

Montesquieu (1689 -1755)

« Si vous voyez l'état où est à présent La Brède, je crois que vous seriez content.../ Je puis dire que c'est à présent un des lieux aussi agréables qu'il y ait en France, au château près, tant la nature s'y trouve dans sa robe de chambre au saut du lit »
Lettre à l'abbé de Gussac - 1744

**Jean Baptiste Marie Joudou
1820**

« ... pour aller visiter le vieux château de la Brède, séjour modeste qui doit sa célébrité au grand homme qui l'habita, au sage Montesquieu....nous primes à pied le chemin qui conduit au château : on y arrive par des bois fort agréables, au milieu desquels se trouve une vaste clairière c'est là qu'est située cette ancienne habitation... ; il n'y a point de vue, elle est bornée par les bois qui entourent à une assez grande distance le château, mais l'œil se repose agréablement sur d'immenses prairies qui y conduisent... »
Voyage dans les Pyrénées, en 1818

George Sand 1854

«...Nous avons poussé jusqu'à la Brède,...Je revins à Guillery brisée de fatigue mais calme, après avoir promené sous les grands chânes plantés par Montesquieu des pensées enthousiastes...»
Histoire de ma vie - Tome huitième

Stendhal 1783 - 1842

"... La terre de La Brède où Montesquieu était né, mais qu'il mit en culture et augmenta, est située sur l'extrême bord des terres cultivées, à droite de la route de Bordeaux à Bazas et Bayonne. Un peu plus loin, on entre dans ce vaste désert de sable nommé les Landes. C'est le pays le plus triste du monde ; l'eau y est couleur de café, et le sable est à peine couvert, de temps à autre, par des pins qu'on écorche pour avoir de la résine. ...»
« Nous revenons à pied à La Brède. Les rues sont larges, irrégulières, mais les maisons belles, blanches et bâties en pierre de taille ...»

Notes prises lors de voyages à Stenhal - Montesquieu - Visages publié en 1976

Henry Ribadieu 1856

« il en est aussi (des noms de lieux) qui témoignent que l'espace occupé de nos jours par des terres défrichées était couvert autrefois de vastes forêts. ... le bois de Bedat à St Médard d'Eyrans ; on disait à Bordeaux « c'est un vrai bois de bedat » pour parler d'un lieu où l'on ne pouvait aller sans voir sa bourse vidée ...»
Les châteaux de Gironde

Pierre Veilletet 1989

Premier chapitre : « éloge des zones humides » ...

« Dans la forêt, les petites rivières qui vont à couvert, espagnoles et froides comme des filles de rien, expriment le commencement, l'initiation à la sauvette. Leurs eaux ont le reflet de cuivre, des éclats rouges....elles donnent moins l'impression de chercher une issue que de la différer par un jeu incessant de feints, de détours, d'écartés et de ruses, si bien que leur fréquentation procure un sentiment de liesse clandestine »

Bords d'eau.

Paul Vidal de La Blache 1908

«... Il faut ajouter, comme trait caractéristique, qu'ici la vigne a transformé la campagne. Ce qui en fait la parure et le renom est un produit cultivé en vue du commerce maritime, depuis le temps de la domination anglaise. Il s'est développé à la façon de ces cultures d'exportation qu'une métropole cherche à introduire dans ses colonies. C'est pour le trafic d'outre-mer que les pampres s'allongent en longues régues...»

Tableau de la géographie de la France

Bernard Clavel 1999

« Il y avait autrefois, sur la rive gauche de la Garonne, en amont de Bordeaux, de vastes terres tellement caillouteuses que même les ronciers ne pouvaient y prendre racine ...
- Enfin, hurla le roi, il n'y a donc pas une seule plante qui puisse pousser entre les cailloux !
L'ingénieur haussa ses épaules et fit, comme à regret :
- Ma foi, je ne vois guère que la vigne ! ...»
Contes et légendes du bordelais - La Montagne des Graves

François Mauriac (1885 - 1970)

La lande ne nous détourne pas de nous mêmes. Durant les heures de marche, dans ce paysage immuable, aucune couleur insolite, aucune étrange note, ne rompt la suite des pensées.

dans Visages de la Gironde - Armand Got 1956



Thiérion, Louis-désiré (1812-1888)
Lavis à l'encre brune et à l'encre de Chine



Léo Drouyn - La Brède (Château, Remplacement de l'abbaye de Saint-Georges, St-Jean-de-Léognan) - Léo Drouyn - Les albums de dessin - Visages - Volume 1 - St-Jean-de-Léognan, St-Médard-d'Eyrans, St-Jean-de-Léognan - 3 mai 1859



Adolphe Joanne - Léognan (Château, Remplacement de l'abbaye de Saint-Georges) - Léo Drouyn - Les albums de dessin - Visages - Volume 1 - St-Jean-de-Léognan, St-Médard-d'Eyrans, St-Jean-de-Léognan - 3 mai 1859

Arthur Young 1794

« A Castres, la campagne se change en un plat pays peu intéressant. Nous arrivons à Bordeaux par une suite de villages...»
Voyages en France, pendant les années 1787-88-89 et 90, enregistré plus particulièrement pour d'obtenir de l'état de l'agriculture T. 1.



Léo Drouyn - Léognan 25 avril 1856 (Les albums de dessin)

Adolphe Joanne 1877

Les landes, comme nous l'avons dit, s'approchent beaucoup de la rive gauche de la Garonne, mais ne la touchent pas tout à fait, et c'est entre leurs derniers bois de pins et les bords rians de la rivière que se trouvent quelques uns des vignobles les plus renommés de France

Géographie du département de la Gironde

Onésime Reclus (1837 - 1916)

«Mais celui qui connaît les landes les admire ; il les aime : pour lui, leur monotonie est espace et grandeur.»
In Visages de la Gironde - Armand Got 1956



Léo Drouyn - La Brède (Château, Remplacement de l'abbaye de Saint-Georges, St-Jean-de-Léognan) - Léo Drouyn - Les albums de dessin - Visages - Volume 1 - St-Jean-de-Léognan, St-Médard-d'Eyrans, St-Jean-de-Léognan - 3 mai 1859

Henry Ribadieu 1856

«... La commune de Léognan, dit à ce propos M. Jouannet, riante et bien cultivée au Nord et à l'Est est embellie par d'agréables maisons de campagne ... »



Denis Lambin - Les jardins en général et au jardin à l'anglaise en particulier, une valeur de symbole. Ce « paysage de liberté » que Montesquieu crée lui-même à La Brède, deviendra vite l'un de ces lieux de pèlerinage intellectuel et littéraire...
Jardins et paysages : le style anglais.



Pierre Veilletet - Bords d'eau.



Pierre Veilletet - Bords d'eau.



Denis Lambin - Les jardins en général et au jardin à l'anglaise en particulier, une valeur de symbole. Ce « paysage de liberté » que Montesquieu crée lui-même à La Brède, deviendra vite l'un de ces lieux de pèlerinage intellectuel et littéraire...
Jardins et paysages : le style anglais.



Pierre Veilletet - Bords d'eau.

Denis Lambin 1976

Montesquieu attachait à l'art des jardins en général et au jardin à l'anglaise en particulier, une valeur de symbole. Ce « paysage de liberté » que Montesquieu crée lui-même à La Brède, deviendra vite l'un de ces lieux de pèlerinage intellectuel et littéraire...
Jardins et paysages : le style anglais.



Denis Lambin - Les jardins en général et au jardin à l'anglaise en particulier, une valeur de symbole. Ce « paysage de liberté » que Montesquieu crée lui-même à La Brède, deviendra vite l'un de ces lieux de pèlerinage intellectuel et littéraire...
Jardins et paysages : le style anglais.



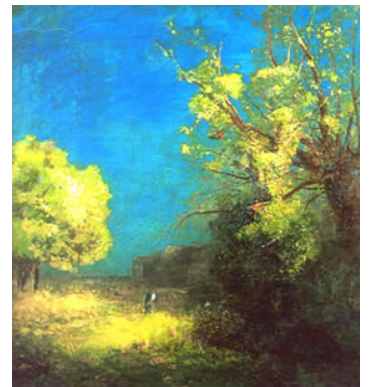
Denis Lambin - Les jardins en général et au jardin à l'anglaise en particulier, une valeur de symbole. Ce « paysage de liberté » que Montesquieu crée lui-même à La Brède, deviendra vite l'un de ces lieux de pèlerinage intellectuel et littéraire...
Jardins et paysages : le style anglais.



G. Sonneville 1927
Vendanges à Martillac 1927



Tableau de Jean Rigaud - Mairie de Saint-Morillon, début XXe



Lumière du ciel de Gironde O. Redon (1840-1916)

Des paysages reconnus constituant des enjeux premiers : le château de Montesquieu et son environnement, les éléments naturels et en premier lieu les cours d'eau et les bois, plus largement le vignoble et ses châteaux.

Le regard des enfants

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18L_2019-DE

Reconnaissance
Sociétale

Les enfants des classes de CE2 - CM1 - CM2, encadrés par leurs enseignants ont été invités à traduire leur regard sur le paysage sous forme de dessins accompagnés d'un texte qui explique leurs choix. Il s'agissait pour l'enfant de s'exprimer d'une part sur les aspects positifs et d'autre part sur les aspects négatifs du paysage.

Cinq classes ont participé à cette expérience (Castres sur Gironde, Léognan (2), l'Isles Saint Georges, Saint Médard d'Eyrans).

Les travaux des enfants ont servi de support à des séances de sensibilisation aux questions paysagères qui ont eu lieu dans les écoles. Ils constituent des éléments de diagnostic intégrés à la charte.



Les aspects positifs

- Les arbres, la nature, que ce soit au sein d'ensembles vastes et «sauvages» comme la forêt ou au sein d'espaces publics arborés (places du marché, de la mairie). On peut noter qu'une ambiance de calme est souvent associée à ce paysage.

- Les paysages de l'eau qui concernent aussi bien les étendues d'eau (lac bleu, étang) que les cours d'eau, quelle que soit leur dimension allant du ruisseau à l'eau Blanche et à la Garonne.

- Le paysage de la vigne.

- Les éléments architecturaux et domaniaux remarquables : Domaine de la Louvière, châteaux.

- Le paysage rural : les bâtiments et les formes d'organisation spatiales et paysagères (prairie, bocage) sont cités par les enfants, ainsi que les productions animales et céréalières.



Les aspects négatifs

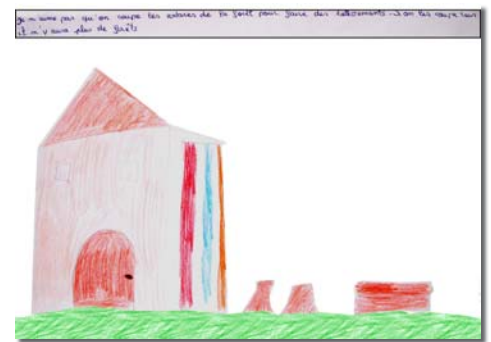
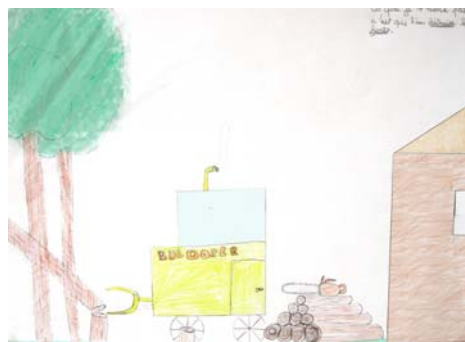
- Les nuisances imputables à la présence de réseaux : routiers, aériens, électriques.

- Les déboisements, qu'ils soient volontaires ou accidentels (effets de la tempête de Décembre 1999).

- Une pollution visuelle liée à la présence de déchets, de graffitis dans la forêt, dans les bourgs et la Garonne.

- Des équipements : cimetière, station d'épuration,...

- Les vignes.



La perception positive du paysage se focalise principalement sur les paysages de l'arbre et les paysages de l'eau. Quant à la perception négative du paysage, il semble qu'elle se concentre sur les réseaux divers et sur le déboisement. Enfin, on peut noter l'ambivalence de la perception de la vigne citée à la fois en positif et en négatif.

Ont participé à ces entretiens :

- K.Albert, chargé de mission ADT Conseil Général de Gironde
- L.Barrère, habitant de Cabanac et Villagrains
- M.Coussillan, ancien maire d'Isle St Georges
- V.Pelletier, architecte de la ville de Léognan
- M.Perromat, président du Conseil des Vins de Graves
- Mme Tollo, habitante

- A.Van Der Elst, architecte conseiller du CAUE
- Association Défense du Sud Gironde, Simon Charbonneau, président, M. Delpuch
- Association Landes Graves Palus Environnement (LGPE), D.Galland, géographe
- Association pour la Réserve Géologique de Saucats, A.Klingebl, président, JP Colin et Y. Gilly, conservateurs
- Chambre d'Agriculture, M.Courault

- Château Smith Haut Lafitte, M.Cathiard
- Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB), M.Vivière
- Direction Départementale de l'Équipement, M.Mercier - SIDEL, M.Bache et M.Peracini - SATAB

Comment se définit l'identité paysagère? Quels sont les atouts du paysage?

1 Un paysage à la rencontre entre forêt, vignoble et Garonne (alternance et diversité paysagère)

Reconnaissance de la valeur de chacun de ces 3 paysages (forêt, vignoble, bocage) et de l'intérêt de leur mise en relation

« pour moi le territoire recouvre 3 entités bien distinctes : la forêt de pins, les vignes sur les terrasses et les bocages de Garonne »
Lionel BARRERE

« il existe une symbiose entre les franges boisées et le vignoble : l'encadrement boisé des espaces viticoles constitue la caractéristique première du pays des graves »
Simon CHARBONNEAU

2 Des paysages façonnés par les hommes avec intelligence

« c'est un territoire humanisé de manière très cohérente, dans le respect et l'exploitation intelligente des caractéristiques naturelles de la vallée et des terrasses viticoles »
entretien DDE 09/2003

3 L'identité rurale du paysage et des bourgs, aujourd'hui menacée par la péri-urbanisation

« le mode de vie et l'ambiance générale ont conservé un caractère rural »
Véronique PELLETIER

4 L'importance des cours d'eau transversaux : le Gât Mort, le Saucats, l'Eau Blanche, de leurs milieux associés et du patrimoine lié à l'eau (ex : moulins)

« un paysage rythmé par des vallées et des ruisseaux parfois très encaissés »
entretien avec les responsables de la réserve géologique

5 Un paysage double : d'un côté des façades paysagères dégradées et d'un autre une qualité qui se découvre progressivement

« des grands axes qui offrent un paysage péri-urbain dégradé, en opposition aux routes transversales qui permettent de découvrir sa véritable qualité »
entretien DDE 10/2003

6 Des sites particuliers

La réserve géologique, l'Isle St Georges, le château de La Brède, les bords de Garonne, les platanes de la RN 113 (l'importance des arbres en général), Bernachon, château Bellon et château de Grenade, le moulin de Lusidé sur le Gât Mort, etc



Chênes en bordure du Gât Mort



Le réseau transversal à l'intérieur de la forêt de feuillus



Les lagunes sèches du plateau landais



Les platanes de la RN.113, image emblématique du territoire



Le port d'Isle St Georges sur le Saucats



La connexion entre la vigne et le bocage



Les parcelles de vigne dans leur écran forestier



La réserve géologique - le site de Bernachon



Avenue riant d'accueil de la réserve



Vignoble et fruitiers, l'hiver

Quelles sont les faiblesses et les problèmes de paysage au regard des évolutions à l'œuvre?

1 Un constat global concernant une perte d'identité, d'image et d'attrait

« nous évoluons vers des communes dortoirs, nous sommes en perte d'identité »
M.COUSILLAN

« les touristes qui viennent s'ennuient s'ils restent sur le secteur, beaucoup vont à St Emilion »
M.CATHIARD

Trois problèmes majeurs largement cités :

2 L'extension du vignoble au détriment de la forêt, une perte de diversité du paysage du vignoble

« la vigne prend trop de place, il faut que l'environnement soit varié pour préserver la vigne. Il faudrait recréer des haies et des bosquets pour favoriser la diversité des oiseaux et des insectes. Il faudrait garder des îlots de forêt »
M.CATHIARD

3 Une image paysagère dégradée par les zones d'activités

« les zones industrielles et commerciales se développent sans préoccupation paysagère : il existe une schizophrénie entre la dimension économique et la dimension culturelle qui s'exprime dans le paysage (exemples : zone de l'échangeur de Martillac, zone de La Prade...) »
Simon CHARBONNEAU

4 Un urbanisme non maîtrisé. Un mitage qui banalise le paysage

• La banalisation des entrées du territoire, le problème de l'urbanisation linéaire

• Des inquiétudes concernant l'importance des zones de développement prévues dans les documents d'urbanisme sur des zones stratégiques : l'espace entre l'A62 et la RN 113, les conséquences du projet de grand contournement sur le développement de l'urbanisme, la banalisation architecturale, les lotissements, etc

« le principal problème c'est le mitage : l'impression d'un urbanisme anarchique, une urbanisation qui se dilue, qui mange le paysage et crée un paysage de banlieue »
Véronique PELLETIER

« on est face à une banalisation ahurissante des entrées du territoire, en particulier dans le secteur de la RN 113, l'urbanisation se développe de manière linéaire en continu »
entretien DDE 09/2003

Deux processus de banalisation :

5 Un risque de banalisation du paysage du bocage : déprise, urbanisation de milieux humides

6 Une banalisation du paysage forestier : artificialisation par disparition de la diversité végétale, disparition des feuillus, envahissement des milieux naturels par les robiniers...

Objectifs et actions proposés par les personnes interviewées



1 Une action plébiscitée : valoriser et ouvrir au public les abords des cours d'eau (Gât Mort, Saucats, Eau Blanche)

« les abords des cours d'eau, exemple le Gât Mort, constituent des potentialités paysagères qui pourraient être valorisées »
Lionel BARRERE



3 Requalifier le paysage des zones d'activités

« définir des considérations paysagères qui s'imposent aux projets de zones d'activités »
Simon CHARBONNEAU



5 Préserver le paysage des milieux humides et tirer parti des bords de Garonne

« lancer des appels à projet pour l'installation de jeunes agriculteurs »
Dominique GALLAND

« aménager les chemins de halage pour la promenade, le tourisme »
M.CATHIARD



2 Préserver l'identité du paysage viticole

→ Maintenir la relation vigne/forêt

→ Maintenir une trame boisée dans le vignoble, réintroduire les fruitiers, etc...

« la haie présente de nombreux avantages dont celui d'abriter les prédateurs des maladies de la vigne »
M.VIVIERE

« obliger les viticulteurs à avoir 10 à 20% de forêt quand ils achètent un terrain viticole »
M.CATHIARD



4 Maîtriser le paysage de l'urbanisme et des infrastructures

→ Préserver des coupures vertes entre agglomérations

« la qualité du paysage passe en particulier par la maîtrise de l'urbanisme, il ne s'agit pas seulement de protéger mais il s'agit de réaliser des projets de qualité, d'arrêter des principes communs à la CDC en matière d'urbanisme »
Véronique PELLETIER



6 Améliorer l'image et l'attrait touristique

→ Assurer la protection des sites de la réserve naturelle géologique (programme d'acquisitions foncières au titre des ENS)

→ Aménager le site de « Bernachon » (maison de la géologie)

→ Faire appliquer la réglementation sur la publicité, les enseignes et pré-enseignes (loi de 1979) et coordonner la signalétique

→ Protéger et mettre en valeur la culture du muguet à Martillac

→ Créer des espaces publics de promenade

→ Créer une route des vins et des écrivains

Le regard des élus

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18L_2019-DE

Récapitulatif des entretiens individuels avec les maires.

Ont participé à ces entretiens les communes de :

- Ayguemortes les Graves
- Cabanac et Villagrains
- Cadaujac
- Castres sur Gironde
- Isle Saint Georges
- Léognan
- Martillac
- Saint Médard d'Eyrans
- Saint Morillon
- Saint Selve
- Saucats

Reconnaissance
Sociétale

Comment se définit l'identité paysagère? Quels sont les atouts du paysage?

1 Un paysage à la rencontre entre la forêt, la vigne et l'eau

«un carrefour entre trois entités : la forêt des landes girondines, le fleuve et le vignoble»

Jean CLAVERIE

«je suis attaché à l'équilibre entre la forêt (dans sa diversité) et la vigne»

Jean CLAVERIE

2 Un paysage qui se définit dans sa relation à l'eau

• Les cours d'eau transversaux (Eau Blanche, Gât Mort, Saucats) qui accueillent les villages

«Léognan, un village bloqué au creux de la vallée de l'Eau Blanche»

Bernard FATH

• Le fleuve et les ports (l'Isle St Georges)

• Le bocage : les rouilles, les prairies

3 La forêt des landes girondines

- La diversité végétale (ex : les chênes)
- Les clairières
- Les lagunes

«la forêt présente des ambiances diverses qui sont parfois inconnues, il n'y a pas que la pinède, il y a des chênaies, les bordures de feuillus qui accompagnent les cours d'eau, les lagunes...»

J.P. LARRUE

4 Le vignoble et les châteaux

• Le domaine de la Solitude, la Louvière, le château de France et le château Fieuzal, le parc du château le Till, le château Turpeau, le château Méjean...

• Le terroir : la grave calcaire et ses fossiles

«le domaine de la solitude est très représentatif, il a gardé l'image du vignoble avec ses haies, ses bosquets, ses murets...»

Jean CLAVERIE

5 Le caractère rural

• Un territoire de villages et de hameaux

• Le patrimoine rural : murets, lavoirs, cabanes...

«je suis attaché au caractère rural, au caractère de village»

Christian TAMARELLE

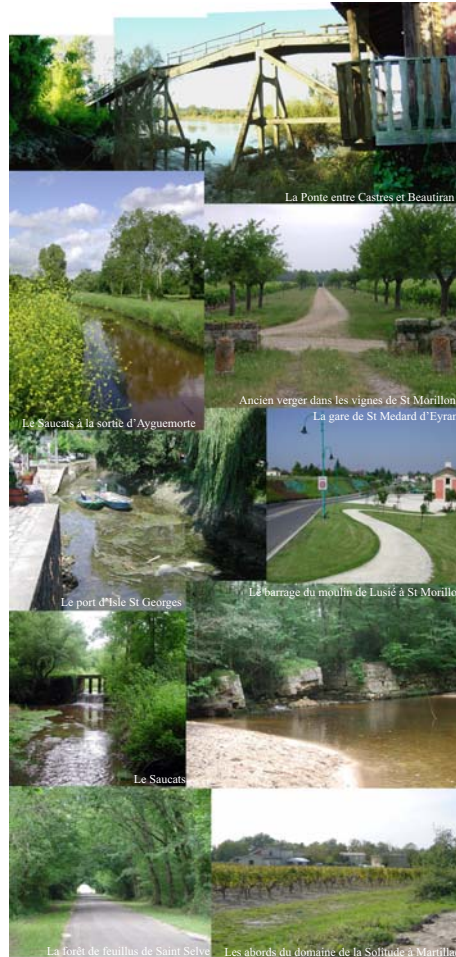
6 Des sites particuliers

La réserve géologique de Saucats, les platanes de la RN 113, le lac bleu, le harnas d'Aiguemortes les graves...

«la réserve géologique, associée au cours d'eau, le Saucats, présente un intérêt scientifique et touristique»

Bernard DARRIET

Images de référence.



Quelles sont les faiblesses et les problèmes de paysage au regard des évolutions à l'œuvre?

1 L'extension du vignoble au dépens de la forêt; la simplification du paysage viticole (disparition des bosquets, murets, etc)

«l'évolution du vignoble au détriment de la forêt doit faire l'objet de mesures d'accompagnement paysager»

Bernard FATH

2 La dégradation paysagère due aux zones d'activités (en particulier le secteur de l'échangeur de Martillac)

«le paysage le long des principales voies routières se dégrade, le développement de l'urbanisation linéaire présente un risque pour le paysage, la route entre l'échangeur et Martillac nécessite un accompagnement paysager»

Jean CLAVERIE

3 Un urbanisme non maîtrisé

«l'urbanisation linéaire est une catastrophe sur le plan du paysage»

Bernard DARRIET

4 Les risques de banalisation des paysages des milieux humides de la vallée de la Garonne.

«je suis inquiet pour le devenir du bocage, les paysans n'auront pas de successeurs...»

Gilbert ROUSSELOT

«il existe des constructions illégales et inesthétiques dans le bocage»

Jean André LEMIRE

5 Une perte de diversité végétale : diminution des feuillus, banalisation paysagère dans les projets récents

«L'urbanisation provoque des déboisements, les projets se réalisent sans référence aux structures paysagères traditionnelles et à la végétation locale»

Bernard DARRIET

Récapitulatif des propositions formulées par les élus lors des entretiens

1 Protéger et valoriser les cours d'eau et leurs abords (Gât Mort, Saucats, Eau Blanche)



→ protections réglementaires (conf : PLU de Léognan, EBC)

→ action foncière (ZPENS)

→ création d'accès et de promenades publiques

«je souhaite mettre en place une protection efficace des abords du Saucats»

Bernard DARRIET

2 Préserver l'identité du paysage viticole



«nous devons maintenir, voire reconstruire, une structure paysagère en réponse à l'ouverture excessive du paysage due aux défrichements viticoles»

Bernard FATH

3 Re-qualifier le paysage des zones d'activités



«il faut maîtriser le paysage de la zone d'activité de l'échangeur de La Brède et ne pas faire les mêmes erreurs qu'au niveau de l'échangeur de Martillac»

Jean Paul SOUROUILLE

4 Introduire des exigences paysagères dans les projets d'urbanisme et d'infrastructures



«la charte paysagère doit aider à définir en amont les conditions d'insertion des projets»

Christian TAMARELLE

→ limiter l'urbanisation, améliorer le paysage des lotissements (ex : s'inspirer de l'airial pour les projets de lotissement) réglementer les clôtures et le végétal dans les PLU.

→ préserver les coupures boisées entre les agglomérations et les grandes infrastructures.

«il faut préserver le boisement naturel entre l'autoroute et le bourg»

Jean Paul SOUROUILLE

→ re-qualifier le paysage de la RN 113.

→ paysager les axes routiers transversaux et les entrées d'agglomération.

«nous devrions valoriser les axes routiers transversaux qui relient les bourgs»

Christian TAMARELLE

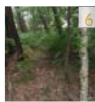
5 Préserver le paysage des milieux humides de la vallée



«il faut mettre en place un projet de gestion du bocage, il faut également mieux faire connaître le bocage»

Gilbert ROUSSELOT

6 Valoriser le paysage forestier



→ envisager des procédures de gestion forestière sur le principe d'une multifonctionnalité

«il serait utile de mener une réflexion sur la gestion forestière»

entretien collectif, St Morillon

7 Développer la découverte et la sensibilisation paysagère



→ inventorier et remettre en état les chemins ruraux pour la randonnée, ouvrir des chemins de randonnée le long du fleuve sur les anciens chemins de halage

«créer un parcours des panoramas»

Bernard FATH

→ accompagner la charte de paysage d'un projet pédagogique et de sensibilisation

«il faut sensibiliser les populations récemment arrivées au respect des identités paysagères locales»

Bernard DARRIET

Mutations, risques et enjeux

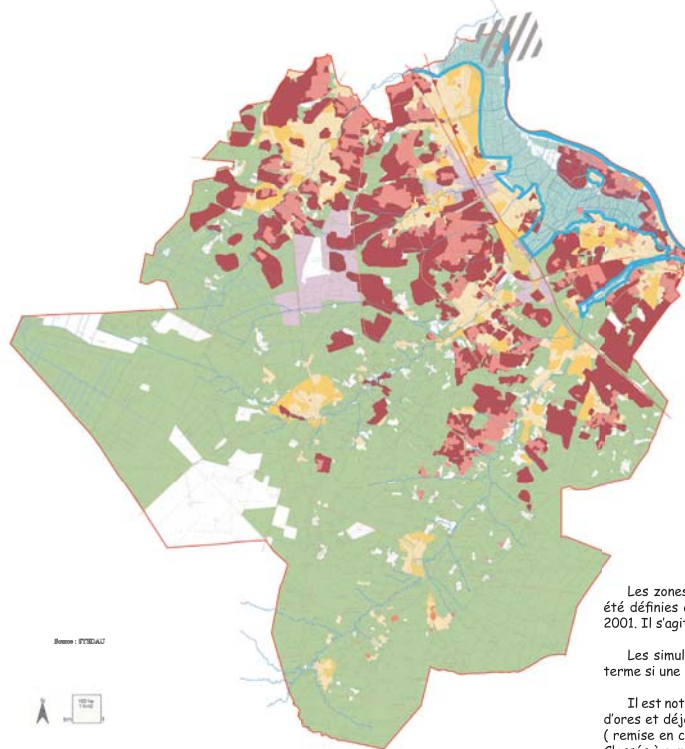
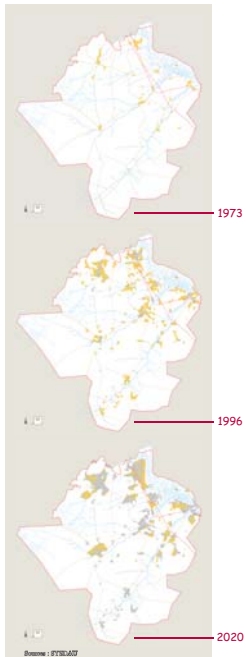
Dynamiques d'évolution, Enjeux et Objectifs

Les zones de mutations prévisibles




Etabli à partir du Schéma Directeur (2001)

Les dynamiques urbaines

Les évolutions prévisibles



L'existant

-  Emprises de la zone urbaine et des zones d'activités actuelles
-  La vigne
-  La forêt, la plaine bocagère

Les zones de mutations

-  Extension urbaine prévue par le Schéma Directeur à l'horizon 2020
-  Développement des zones d'activités existantes et création de nouveaux pôles selon le Schéma Directeur à l'horizon 2020
-  Extension potentielle de la vigne, au détriment de la forêt, au regard du terroir viticole à enjeu classé en espace naturel majeur dans le schéma directeur de 2001.
-  Une zone protégée de l'urbanisation à gérer, PPRI (Périmètre de Protection aux Risques d'Inondations, en projet)
-  Zone de passage et de franchissement possible de la Garonne.

Les zones de mutation reportées sur la carte ci-contre et illustrées ci-dessous ont été définies à partir du schéma directeur de l'agglomération de Bordeaux approuvé en 2001. Il s'agit de perspectives de développement envisagées pour 2020.

Les simulations ci-dessous illustrent donc les risques de mutations possibles à long terme si une politique de maîtrise de l'urbanisme et du paysage n'était pas mise en place.

Il est notamment important de préciser qu'au regard de ces enjeux, des dispositions ont d'ores et déjà été prises récemment dans certains PLU, pour maîtriser cette dynamique (remise en cause de certaines zones de développement, classements en Espaces Boisés Classés à conserver, etc).

A l'inverse, par rapport à cette cartographie, la réalité montre que certaines zones (activités, résidentiel, vigne) ont déjà mutés.

Des risques de mutations paysagères à maîtriser

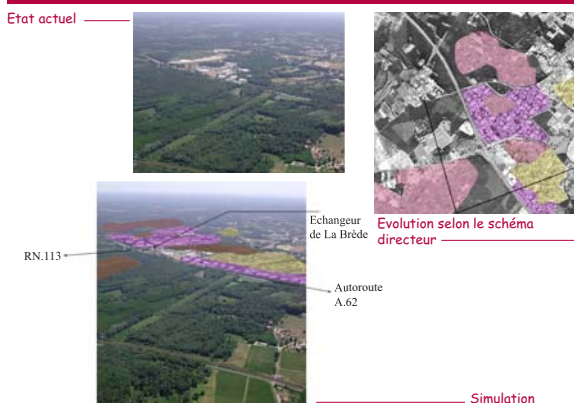
Le secteur de la Technopôle



Le secteur du Broustey



Le secteur de l'échangeur de La Brède



Le secteur de l'échangeur de Martillac



Synthèse des enjeux et objectifs généraux

Dynamiques d'évolution, Enjeux et Objectifs

La qualité paysagère et d'image est un atout essentiel aussi bien pour l'économie (le commerce et les investissements sur ce territoire), que pour la démographie, le cadre de vie, le sentiment d'appartenance et d'intégration d'une population à un territoire, etc.

Le paysage doit être géré comme un enjeu d'intérêt général, ce que reconnaît la loi française (cf. loi paysage 1993).

En termes opérationnels, il ne s'agit pas d'opposer développement économique et conservation du patrimoine paysager. Il s'agit d'encadrer par une politique publique dont l'objectif est la qualité du paysage de demain, en particulier le respect et la valorisation des identités territoriales.

Nous proposons de l'appuyer sur les objectifs et les orientations suivantes :

1 Maitriser l'image des secteurs stratégiques de développement économique, Maitriser le paysage du secteur de la RN113



Les zones d'activités à l'horizon 2020 selon le Schéma directeur

Le paysage de la RN.113 - porte d'entrée sur le territoire

2 Maintenir la relation vigne / forêt confrontée au développement du vignoble



L'extension potentielle de la vigne faisant disparaître l'effet de clairières

3 Préserver l'identité rurale, confrontée aux dynamiques péri-urbaines Maitriser le paysage de l'urbanisme



Les extensions urbaines prévues à l'horizon 2020

Les coupures vertes à préserver afin de maintenir les discontinuités urbaines ex : les principales discontinuités urbaines (établies par le schéma directeur)

4 Favoriser le sentiment d'appartenance à une entité territoriale en valorisant les repères paysagers

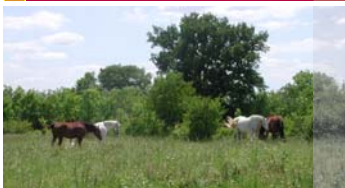


Préserver et valoriser les ruisseaux et leurs ripisylves

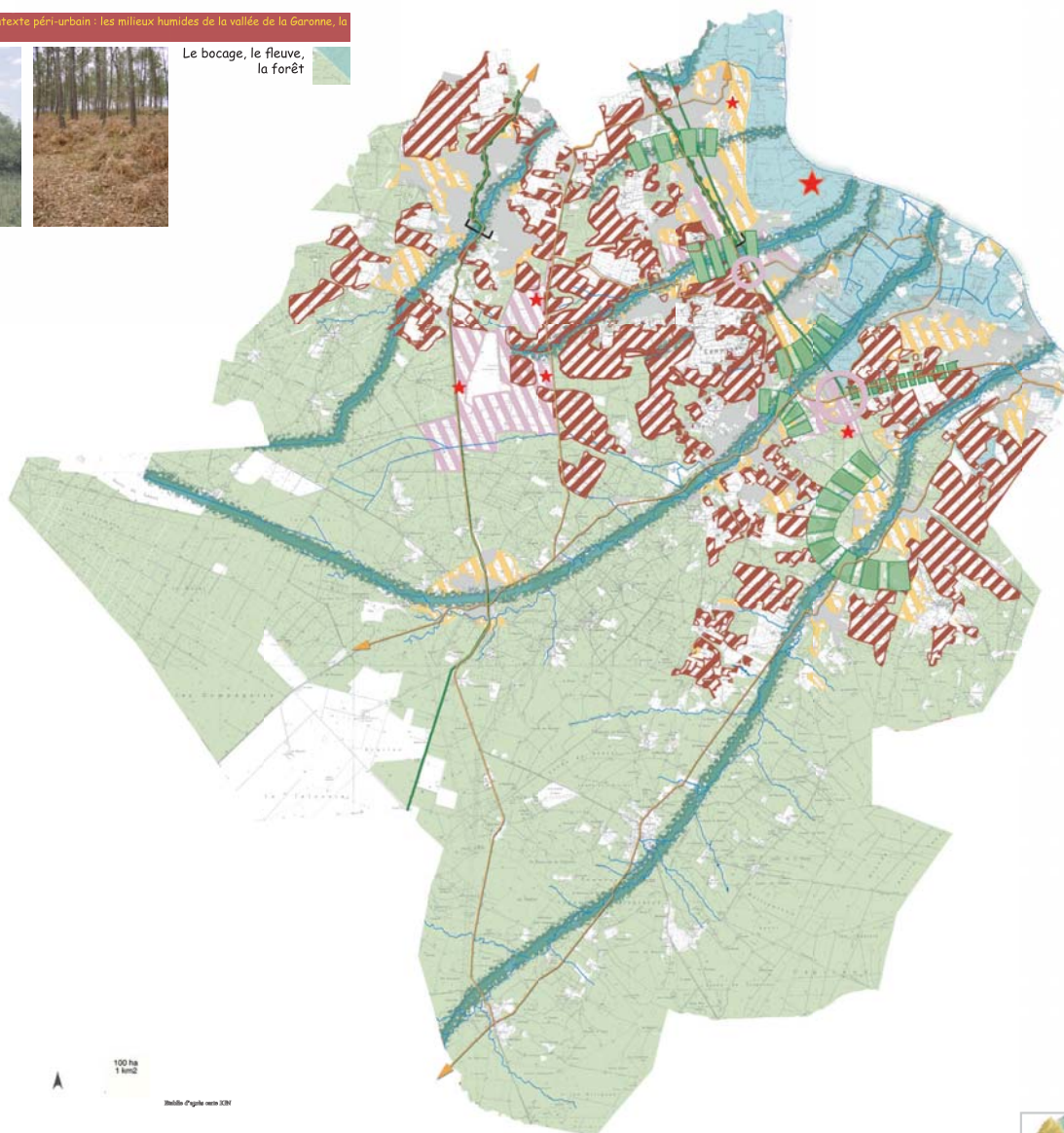
Valoriser le paysage du réseau routier transversal

Porter des attentions paysagères pour les projets d'intérêt communautaire

5 Deux grands paysages à gérer et à valoriser dans un contexte péri-urbain : les milieux humides de la vallée de la Gironne, la forêt

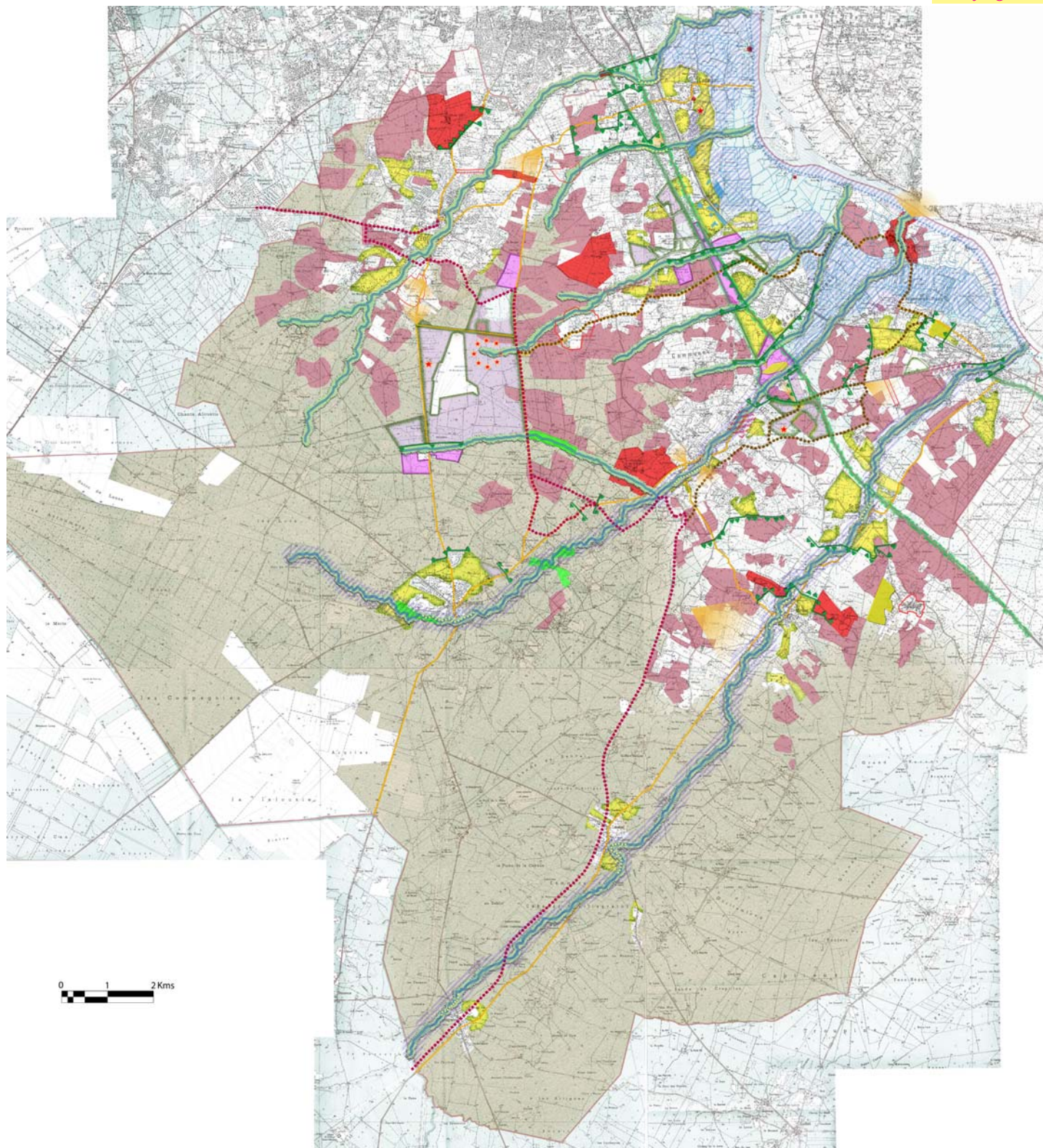


Le bocage, le fleuve, la forêt



Le schéma de cohérence paysagère

Stratégie
Paysagère



-  Continuités paysagères à créer pour intégrer les Zones d'Activités existantes. [1]
-  Zones de développement économique prévues au Schéma Directeur, situées en position paysagère stratégique : remise en question à étudier ou mise en oeuvre de prescriptions paysagères strictes. [2]
-  Zones de développement économique prévues au Schéma directeur : à inscrire dans une armature paysagère. [3]
-  L'autoroute et la RN 113 : Deux grands axes d'entrée à valoriser. [4]
-  Zones concernées par l'évolution du vignoble (terrain viticole à être classé en espace naturel majeur au Schéma Directeur) : trames et verdis boisés à préserver voire reconstruire lors des défrichements. [5]
-  Ensembles patrimoniaux représentatifs à protéger (1,1,2,3,1,2) [6]
-  Coupures vertes et/ou inter-urbaines pour préserver la trame géographique et paysagère : à maintenir dans le cadre des PLU. [7]
-  Limites urbaines à appuyer sur des éléments naturels (ex. cours d'eau...) [8]
-  Possibilité d'extensions urbaines prévues au schéma directeur, situées en position paysagère stratégique, selon les cas : étudier l'état dans le temps, voire des renforcements. [9]
-  Possibilité d'extensions urbaines prévues dans le schéma directeur à préserver et à inscrire dans une structure paysagère, dans le cadre des PLU. [10]
-  Entrées d'agglomération à requalifier par des actions paysagères (ex. exemple : immersion sur les parcs latéraux des voies (La Roche)). [11]
-  Sites et monuments protégés existants : préserver leur valeur et leur pérenité (gestion). [12]
-  Cours d'eau transversaux, ripisylves, lignes directrices, trames végétales, à préserver et à valoriser, à reconstruire le cas échéant. [13]
-  Axes routiers transversaux et historiques à valoriser. [14]
-  Projets d'enjeux communautaires : qualité paysagère à maîtriser. [15]
-  Projet de piste cyclable (L'aveil) [16]
-  Proposition d'extension de la piste cyclable. [17]
-  Zone de la réserve naturelle géologique : programme r la maîtrise du foncier et la mise en valeur des sites. [18]
-  Cône de vision de qualité à préserver. [19]
-  Bords de Garonne à restaurer et à valoriser afin d'accueillir le public. [20]
-  Mise en place d'une politique publique concertée sur les milieux humides de la vallée de Garonne [21]
-  Zones concernées par la procédure Natura 2000 : définir les documents d'objectifs. [22]
-  Zone forestière, affirmer la vocation multi-fonctionnelle et engager une charte forestière. [23]

Programme d'actions

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le



ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18L_2019-DE

Stratégie
Paysagère

Objectif 1 : Maîtriser l'image des secteurs de développement économique stratégiques, maîtriser le paysage du secteur de la RN.113

Propositions d'actions

1.1 Intégrer les zones d'activités existantes

→ Créer des continuités paysagères en façade : bandes boisées

3 situations possibles : planter sur foncier public ou négocier l'action paysagère à cheval sur terrain public et terrain privé ou acquisition d'une bande de terrain pour réaliser l'action paysagère (PLU = emplacements réservés)

Bandes boisées en façade des zones d'activités.



Mise en oeuvre : maîtrise d'ouvrage des plantations par la CDC (convention avec le propriétaire foncier, notamment le département).

1.2 Assurer le maintien des continuités paysagères (maintien de coupures vertes, qualité paysagère des entrées du territoire) au niveau des zones de développement économiques prévues au schéma directeur, situées en position paysagères stratégiques

Ex : secteur RN.113 et A.62

→ 2 hypothèses : - remise en question de tout ou d'une partie d'une zone
- ou bien mise en oeuvre de prescriptions paysagères strictes

→ à intégrer au niveau des PLU

1.3 Encadrer la qualité paysagère des futures zones d'activités

→ Associer des actions paysagères publiques sur les façades stratégiques (lisières) et un encadrement réglementaire (PLU et règlement des lotissements d'activités.)
(Voir fiche thématique ci-après).
Mise en oeuvre : Maîtrise d'ouvrage CDC

1.4 Valoriser les 2 grands axes d'entrée (autoroute et RN.113)

→ Autoroute : principes de valorisation de l'identité paysagère de la partie nord à négocier avec DDE (une alternance d'ouvertures et d'écrans : maintien des fenêtres sur les paysages de la forêt, du bocage, etc, créer des lisières de frênes côté est et des lisières de chênes côté ouest pour constituer une façade paysagère aux encadrement dégradés)

→ RN 113 :
- préserver les structures paysagères : PLU (EBC)

- reconstruire les alignements de platanes et de tilleuls (avec glissières de protection), aménager les parties latérales pour les piétons et les cyclistes, etc., à négocier avec les services compétents.

- gérer l'évolution de cette voie à moyen terme, dans sa partie nord (vers une avenue ?)



Depuis l'autoroute, la vue sur l'arrière des parcelles des zones d'activités



Depuis la RN.113, la façade de la zone d'activités

1.5 Valoriser l'entrée par l'échangeur de La prade

Le projet de reconstruction de l'échangeur de La prade, constitue, en plus des objectifs de sécurité et de fonctionnalité, une opportunité pour valoriser une des entrées stratégiques dans le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu et pour améliorer ainsi son image.

Principes :

- Traiter les interfaces entre échangeur et zone d'activités (Cf. 1.1 et 1.3).
- Traiter le paysage de l'autoroute (Cf. 1.4).
- Renforcer l'identité du paysage de la RN. 113 (Cf. 1.4).

Compétences

CDC :

- compétence économique
→ zones d'activités
- compétence aménagement de l'espace
- schéma de secteur

Communes :

- compétence urbanisme (PLU) (Martillac, Cadaujac, St Médard d'Eyrans, La Brède, Léognan)

Remarques

Mettre en place le principe d'un avis paysager et architectural sur les permis de lotissements et les permis de construire.

Secteurs concernés :

- secteur de la RN 113 et de l'A 62
- secteur Technopôle, aéroport

Fiche Thématique : qualité paysagère des zones d'activités

5 principes Généraux pour guider le projet

- Mettre en place une armature paysagère à l'échelle du site

La question de l'insertion des zones d'activités doit être traitée à l'échelle globale : il s'agit de définir les aménagements paysagers qui vont assurer une continuité entre le paysage et l'opération. On privilégiera ainsi une armature paysagère structurante (bandes boisées épaisses d'arbres de grand développement) à base d'essences locales, qui seront intrinsèques dès le départ au projet.



Exemple : façade paysagère. Une armature paysagère sur partie publique et sur partie privée.

Exemple : parties arrière ou latérales, bandes boisées.

Cette stratégie paysagère inscrite dans le projet d'ensemble permettra en outre de limiter les prescriptions réglementaires sur les parcelles privées.

Elle pourra s'appuyer sur le respect, la conservation et la mise en valeur des trames paysagères existantes (parcelle, fossés, haies, boisements en périphérie).

Cette armature paysagère sera réalisée en premier lieu sur partie commune. Elle pourra être renforcée par des zones à planter sur les parcelles privées.



Exemple de zones d'activités : Projet de parc technologique à Saint Jean Bonnefonds - Architecture Studio - Communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole

• Associer trame paysagère et dispositifs de gestion des eaux de surfaces : trame de fossés associée à la trame de haie, noues plantées, bassin d'étalement des eaux pluviales (voir fiche thématique : la gestion des eaux pluviales).

• Confier la conception du projet à une équipe pluridisciplinaire maîtrisant à la fois les questions fonctionnelles et de VRD ainsi que les aspects qualitatifs, environnementaux et paysagers (s'assurer en particulier de la présence d'un architecte paysagiste dans l'équipe de conception).

• Réaliser un pré-verdissement de la zone (réaliser l'armature paysagère principale - voir plus haut) afin de donner d'emblée une image de qualité à l'opération pour, notamment, favoriser sa commercialisation (outre la situation géographique, l'acheteur souhaite acquérir une image valorisante).

- Prévoir la gestion du site

La mauvaise qualité paysagère tient autant à l'absence de gestion et d'entretien qu'à la qualité souvent médiocre des projets.

Il faut prévoir et assurer :

- l'entretien des dispositifs de gestion des eaux de surface
- la gestion et la mise à jour de la signalétique
- l'entretien des parties plantées, etc...

Prescriptions minimales à imposer

Concernant le bâti, l'architecture

Réglementer seulement l'essentiel :

- limite des hauteurs de constructions à 9 mètres
- imposer des volumétries simples (interdire les pastiches d'architecture traditionnelle ou étrangère à la région), privilégier la sobriété
- interdire l'utilisation de la tôle plexi ondulée et du fibrociment brut pour les toitures et les bardages
- imposer une gamme de couleurs dans les gris foncés, gris colorés foncé et bruns (moindre impact paysager et unité)
- dans le cas de bardages verticaux, imposer des bardages monochromes et interdire les bardages à faible nervure ainsi que les bardages de sections différentes et/ou de couleurs différentes sur un même bâtiment.



Exemple de constructions contemporaines en zones d'activités.

Concernant les clôtures

Limiter la hauteur à 2 mètres (ex : grillage plastifié vert avec poteaux, cornières vertes) doubler la clôture d'une haie.



Exemple de clôture : une grillage vert doublé par une haie.

Concernant les aires de stockage extérieures

Elles seront conçues de manière à ne pas être vues depuis l'extérieur de la zone, dans tous les cas elles seront ceinturées par une bande boisée.

Concernant la publicité et les enseignes

Permettre : - une enseigne à l'entrée de l'entreprise (selon modèle défini)
- une enseigne sur les murs des bâtiments

Interdire : - toute autre enseigne sur le terrain, sur la clôture
ou au dessus du bâtiment
- les panneaux publicitaires

Regrouper les pré-enseignes et la signalisation sur un support unique.



Exemple de pré-enseigne sur un support unique.

Concernant les plantations et les espaces végétalisés

Préservation des structures paysagères existantes (arbres, haies) en particulier en périphérie.

Principe des lisières : imposer 20% d'espaces plantés en périphérie des lots de grande taille et 15% pour les lots de petite taille, avec un minimum de 12 m d'épaisseur sur la façade principale (hors fenêtre d'accès limitée à 10m de large)



En outre, les surfaces pourront être utilisées comme surface d'étalement et d'infiltration des eaux pluviales.

Les plantations s'effectueront avec des espèces végétales locales (voir fiche thématique correspondante) dans le prolongement des plantations effectuées sur les parties publiques par l'opérateur.

Les espaces non imperméabilisés seront constitués soit par un tapis végétal continu soit par un espace planté d'arbres. Il sera alors préféré les plantations en masse plutôt que les arbres isolés sur pelouse. Pour environ 100m² de terrain hors surface construite, il sera planté 9 baliveaux de 150/175 cm de hauteur minimum à la plantation.

Dans les espaces de stationnement, on prévoira un arbre de haute tige pour 2 places de stationnement.

Objectif 2 : Maintenir une image paysagère de qualité du vignoble, maintenir en particulier la relation vigne/forêt confrontée au développement viticole.

Propositions d'actions

2.1 Préserver voire reconstruire des écrans boisés ou des trames lors des défrichements

2.1.1 → protéger des structures boisées dans le cadre des PLU : EBC et L 123.1.7 (voir schéma de référence paysage)

2.1.2 → accompagner les autorisations de défrichage de prescriptions paysagères, en particulier, maintien des structures arborées (engager concertation avec DDAF), mettre en place le principe d'un avis paysage (éventuellement CAUE) par exemple pour définir des mesures compensatoires.

2.1.3 → promouvoir la plantation de haies et l'enherbement pour favoriser la lutte biologique contre les ravageurs et pour limiter le ruissellement des eaux de surface.

Exemples de création de haies en milieu viticole

réalisation et documents photographiques : Association arbres et paysages de Gironde.



Château Faugères - Saint Etienne de Lisse



Château Lestille - Saint Germain du Puch



Château Le Lachezy - Métrignac



Lycée agricole de Montagne



Lycée agricole de Montagne



Lycée agricole de Montagne

2.2 Stopper le mitage dans le vignoble

→ PLU

2.3 Protéger les ensembles patrimoniaux les plus représentatifs du paysage viticole

→ Protection dans le cadre des PLU (EBC, L 123.1.7)



Le domaine de la solitude à Martillac



Le Château Le Till et son parc à Léognan



L'allée remarquable du château de La Louvière à Léognan

2.4 Protéger les éléments patrimoniaux repères du paysage du vignoble (murs, entrées de domaine, bornes, maison de vigneron, arbres fruitiers, arbres remarquables, etc)

→ PLU : art L 123.1.7



Mur en pierre et herbe, arbres fruitiers en arrière plan - Saint Morillon



Entrée de chateau



Bornes en pierres et alignement de platanes.



Les rangs le mur en pierre et les arbres



Mur en pierre, ligne d'arbres fruitiers en arrière plan.

2.5 Promouvoir une architecture viticole contemporaine de qualité (conférences, information, avis, etc).



Domainus Winery de Herzag & De Meuron - Chais californiens. Source : "Lignes d'horizon - l'architecture et son site - éd. Thames & Hudson



Entrée de chais - Saint Emilionais

Compétences

DDAF :

→ autorisation de défrichage

CDC :

- Compétence aménagement de l'espace, tourisme...

→ schéma de secteur

Communes :

- Compétence urbanisme

→ PLU (Martillac , St Médard d'Eyrans, St Morillon, Castres,...)

Propriétaires viticoles

- Initiatives patrimoniales

Objectif 3 : Préserver l'identité rurale confrontée aux dynamiques péri-urbaines ; maîtriser le paysage de l'urbanisme

Propositions d'actions

3.1 Maintenir les coupures vertes et/ou inter-urbaines stratégiques pour préserver la lisibilité géographique et paysagère.

→ Mettre en zone naturelle dans le PLU, + EBC ou L.123.1.7



3.2 Appuyer les limites urbaines sur des éléments naturels.

Exemple: les cours d'eau,...

3.3 Réévaluer l'opportunité de mutation en zone urbanisée, de certains espaces en situation paysagère stratégique.

→ Mettre en zone naturelle dans le PLU, + EBC ou L.123.1.7



3.4 Inscrire les extensions urbaines (zones NA et AU) dans un cadre paysager

→ PLU + PADD, EBC à conserver et à créer

Ex : CADAUJAC

Simulation de principe d'une armature paysagère pour insérer les zones d'urbanisation dans le contexte paysager.



Etat actuel

Compétences

Etat et Conseil Général
→ infrastructures

CDC :
- Compétence aménagement de l'espace
→ schéma de secteur

Communes :
- Compétence urbanisme
→ PLU ou cartes communales
→ Projets communaux (toutes les communes sont concernées).

3.5 Requalifier les entrées d'agglomération

→ Actions paysagères (par exemple intervenir sur les parties latérales des voies [ex: La Brède]).

Ex : La Brède



3.6 Elaborer un règlement local de la publicité, des enseignes et pré-enseignes

Publicités sur la RN.113 à Cadajosse

3.7 Respecter et valoriser l'identité des centres-bourgs

→ Maintenir des relations entre l'urbanisation et l'environnement rural, respecter le vocabulaire paysager rural (matériaux naturels, fossés enherbés, etc), protéger les arbres remarquables et les éléments caractéristiques (alignements d'arbres, murs en pierre, etc...) dans le cadre des PLU (L.123.1.7).



3.8 Intégrer les projets routiers dans le paysage

→ Eviter les traitements en rupture avec le paysage (ex : enrobé rouge), végétaliser les parties latérales (herbe, haie, arbre), etc.

Enrobé rouge en rupture avec le contexte rural

Fiche Thématique : La gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagements

Des alternatives aux techniques «eaux classiques» d'assainissement pluvial par

Corollaire de l'augmentation de l'imperméabilisation des surfaces, les techniques utilisées ces dernières décennies nécessitent des collecteurs enterrés de taille toujours plus importante.

Conséquences

- Des problèmes hydrauliques majeurs:
 - Augmentation des volumes de ruissellement.
 - Augmentation des débits de pointe par concentration très rapide des eaux pluviales en aval.
- Report des problèmes hydrauliques vers l'aval (inondations).
- Des dépenses d'équipements croissantes
- Des nappes phréatiques sous alimentées
- Des pollutions

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a imposé des règles strictes de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel tant en termes quantitatifs (modification des régimes hydrauliques) que qualitatifs (charge polluante).

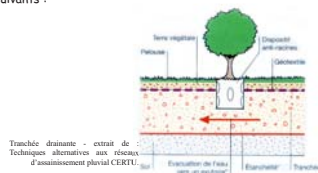
Des techniques privilégiant l'infiltration et le stockage de l'eau

Cette prise de conscience et cette réglementation ont permis de développer des techniques contemporaines de gestion des eaux pluviales plus respectueuses des équilibres environnementaux. Ces techniques inscrites dans une préoccupation de développement durable reposent sur les principes et objectifs suivants :

- ↳ Limiter l'imperméabilisation des surfaces
- ↳ Respecter le circuit naturel des eaux
- ↳ Privilégier les techniques d'infiltration
- ↳ Stocker les eaux pluviales afin de les réguler

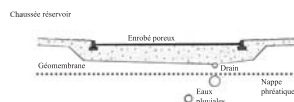
Ces techniques permettent également :

- ↳ Une valorisation paysagère
- ↳ Une réduction des coûts
- ↳ Une limitation de la pollution



Conseils pratiques

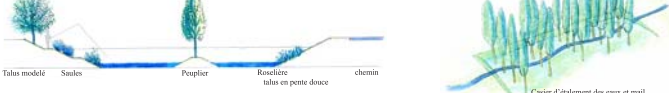
- ↳ Envisager ces choix techniques dès le début du projet, ils auront une influence déterminante sur la qualité paysagère de l'opération (zones d'activités, lotissement, parking, etc).
- ↳ Maîtriser les eaux dans le projet, à trois stades : la collecte, le stockage (à l'air libre, structures alvéolaires, etc) et la restitution (infiltration ou rejet régulé).
- ↳ Mobiliser des solutions techniques diversifiées : noues, fossés drainants, puits d'infiltration, bassin de retenue, chaussées et parkings avec enrobé drainant et structures réservoirs (voir illustrations ci-dessous).



Charte de paysage du secteur aéroportuaire de Mérignac

CAUE 33 et Atelier paysage

Bassin d'étalement en eau



Fiche Thématique : Le lotissement-aerial

Le "lotissement-aerial"

Recommandations paysagères



L'aerial nous enseigne des modes d'habiter et d'aménager étonnamment contemporains : le respect du lieu et des caractéristiques naturelles et culturelles, une grande unité grâce notamment à la présence du végétal, beaucoup de simplicité et de sobriété : nul élément décoratif superflu ne vient perturber l'harmonie entre les éléments naturels et le bâti.

L'architecture n'est pas mise en avant, "posée" au milieu d'une parcelle comme cela se voit couramment dans les lotissements. **Insérée dans un écran végétal**, elle semble au contraire, ici, faire partie d'un ensemble paysager.

◆ S'inspirer des caractéristiques paysagères de l'aerial dans nos projets contemporains. (d'après : «le lotissement aerial» - Conseil général de la Gironde et Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde - 2000.)

Le site

Tout projet doit s'appuyer sur une connaissance précise du terrain afin de respecter et de tirer parti de ses caractéristiques.

L'aerial nous enseigne le rôle déterminant des grands arbres qui dominent et protègent le lieu. Le respect des arbres existants doit être une priorité.



Des clôtures bois

Si les clôtures et les portails sont jugés indispensables, ils doivent être discrets. L'essentiel est de conserver les ouvertures sur le paysage et l'impression de fluidité visuelle.



Des parcelles

Le "lotissement-aerial" c'est d'abord de l'espace ; il doit donc nécessiter de grandes parcelles d'habitation (supérieures à 1000m²).



Le végétal, les arbres

Les qualités paysagères de l'aerial reposent sur une grande simplicité : les chênes, le châtaignier, les arbres fruitiers, un tapis enherbé. Les lotissements doivent privilégier l'herbe comme élément de continuité ; ainsi, les trottoirs seront enherbés. Cette simplicité et l'utilisation des espèces locales doivent nous guider dans nos projets, cet enseignement est garant de réussite et de respect de l'identité locale.

- ◆ Avant de planter, observons le paysage environnant :
- ◆ le contexte : de quel paysage s'agit-il?... la pinède, la chênaie, une clairière?
- ◆ les caractéristiques du milieu naturel : la nature du sol, le degré d'humidité du terrain, sont par exemple des éléments déterminants pour le choix des espèces.
- ◆ la végétation existante sur le terrain et dans l'environnement immédiat : les espèces qui poussent avec bonheur sur le site peuvent être utilisées, elles sont adaptées aux conditions et sont une garantie de réussite des plantations et d'harmonie avec le paysage.



Une clairière

L'aerial nous montre un modèle paysager qui peut être transposé et adapté à nos projets. Il est fédéré autour d'un espace collectif : les éléments d'habitation (bâti, annexes, verger, jardin, etc...) sont implantés de manière convergente pour créer ce lieu de vie.

L'ensemble constitue une clairière. Ce "vide" planté de chênes crée une impression d'espace ouvert disponible pour la vie sociale.

Une liberté d'implantation

L'impression d'espace et la souplesse sont essentielles aussi bien à l'échelle d'une parcelle que d'un lotissement.

Il ne s'agit pas de s'implanter ou de s'orienter directement par rapport à la route ; ce n'est pas comme en ville où le bâti se structure sur la rue.

Traditionnellement, le bâti est implanté pour privilégier l'orientation à l'Est de la façade principale et pour tourner le dos aux intempéries à l'Ouest.

Le "lotissement-clairière" n'impose donc pas de règle d'implantation stricte, l'unité étant assurée par les caractéristiques générales du paysage : organisation spatiale, dominantes végétales...

Les chemins d'accès

Les voies du lotissement sont traitées dans l'esprit du chemin : largeur limitée (inférieure ou égale à 5m), tracé irrégulier pour s'adapter au terrain, pas de bordure-caniveau. Les bas-côtés en herbe sont au niveau de la chaussée.

L'eau

La gestion des eaux pluviales se fait de manière naturelle (principalement par infiltration). Le profil des chaussées permet de récupérer les eaux sur les parties latérales perméables qui forment des noues ou des fossés ouverts.

Ces noues et fossés peuvent être présents dans l'ensemble du lotissement pour améliorer son assainissement et faciliter l'étalement des eaux et son infiltration naturelle.

Fiche Thématique : Une taille respectueuse de l'arbre



La taille radicale : un massacre qui coûte cher !

Les arbres sont fréquemment victimes d'une taille radicale et barbare qui défigure le paysage. Ces tailles sont une amputation qui détruit l'arbre, ses conséquences sont irréversibles :

- ◆ L'arbre est fragilisé : la taille radicale crée des plaies très importantes qui ouvrent la porte aux pourritures, aux maladies, à l'eau, aux insectes et aux champignons.
- ⇒ Son espérance de vie est très fortement diminuée.
- ◆ L'arbre devient un poteau pitoyable : il perd son intérêt paysager et esthétique.
- ◆ L'arbre devient dangereux.
- ◆ L'arbre perd sa valeur : en termes économiques, les tailles radicales détruisent un patrimoine souvent de valeur et accélèrent la nécessité de son remplacement.

En dehors, en règle générale, n'a pas besoin d'être taillé.

L'arbre de formation ou de cas particuliers (contraintes de proximité, sécurité,...), l'arbre ne doit pas être taillé : l'arbre n'est pas comme la vigne ! Les problèmes de taille excessive sont souvent liés à de mauvais choix au moment de la plantation (proximité de fils aériens, de façades, etc...). Bien choisir l'emplacement de l'arbre pour éviter les problèmes ultérieurs.

Bien choisir l'espèce au regard des contraintes environnantes, penser au volume de l'arbre adulte.

6 conseils

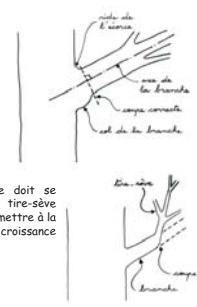
Dans certains cas, l'arbre peut faire l'objet d'une taille respectueuse : la taille d'éclaircie permet notamment d'alléger la couronne pour réduire la prise au vent. Il s'agit alors d'appliquer les principes suivants :

- ◆ Faire un diagnostic pour chaque arbre afin de déterminer s'il est opportun d'intervenir et de définir les interventions et leurs limites (on ne taille pas pour tailler... ou par habitude...)
- ◆ Périodes de taille
 - Ne jamais tailler pendant les périodes de montée ou de descente de sève (début du printemps et septembre/octobre).
 - Tailler en période hivernale ou dans certains cas de mai à août (tailler en vert) pour que l'arbre réagisse rapidement à la taille
- ◆ Diamètre
 - La coupe ne doit jamais être supérieure à une section de 6 cm de diamètre ; au-delà, le bourrelet cicatriciel se forme difficilement.

◆ Une coupe perpendiculaire à l'axe de la branche, à partir de la limite de la ride de l'écorce facilite la cicatrisation.

◆ Tire-sève La coupe d'une branche doit se faire en conservant un tire-sève (ramification) afin de permettre à la branche de continuer sa croissance et de cicatriser.

◆ Désinfection des outils Enfin, il est conseillé de confier les interventions sur le patrimoine arboré à des entreprises spécialisées.

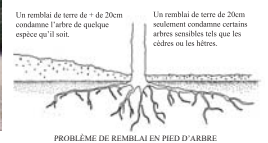


Fiche Thématique : Respecter les arbres pendant le chantier

Le principal ennemi de l'arbre c'est le chantier !

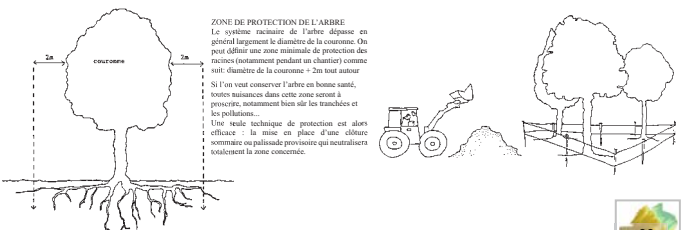
des atteintes à éviter absolument :

- Destruction du sol naturel
- Stockage de terre ou de décharge en pied d'arbre
- Coupe des racines
- Tassement
- Coups sur le tronc
- Décaissement
- Casse de branches
- Remblaiement
- Brûlures
- Déversement de polluants
- Abaissement de la nappe phréatique



Une méthode pour protéger la végétation existante pendant le chantier (sous la responsabilité du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre) :

- ◆ Procéder à un relevé précis de la végétation existante (obligation au regard de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages (8 janvier 1993), code de l'urbanisme) Après un nettoyage manuel du terrain (conserver tous les arbres et arbrisseaux de plus de 0,04 m de diamètre et la strate arbustive selon son intérêt), procéder au relevé du terrain, en positionnant notamment la végétation.
- ◆ Réaliser un diagnostic phyto-sanitaire et paysager Indispensable afin de juger de l'opportunité de conserver ou non le patrimoine végétal existant et les cas échéant de procéder aux traitements phytosanitaires nécessaires.
- ◆ Adapter le projet d'aménagement ou d'architecture (plan masse et plan des réseaux) au patrimoine végétal et plus largement aux caractéristiques naturelles.
- ◆ Déterminer les mesures de protection du végétal pendant les travaux :
 - arrêter le plan des zones à protéger. L'expérience montre qu'il est absolument nécessaire de neutraliser les zones fragiles par la mise en place de clôtures provisoires ou de tout autre dispositif avant le début du chantier.
 - établir et imposer le cahier des charges pour la protection de la végétation existante. Les mesures de protection devront être intégrées au cahier des charges de l'entreprise, elles seront efficaces si d'une part il est prévu un contrôle et des pénalités correspondantes à la valeur patrimoniale du sujet concerné.
- ◆ Informer les entreprises lors de la réunion de démarrage du chantier et par affichage sur celui-ci.



Objectif 4 : Favoriser le sentiment d'appartenance à une entité territoriale en valorisant les repères paysagers

Propositions d'actions

4.1 Préserver et valoriser les structures paysagères fondatrices, constituant des repères et soulignant les transversalités.

4.1.1 Les cours d'eau transversaux et leur ripisylve

→ Maintien, voire reconstitution de la ripisylve en feuillus + programme d'entretien spécifique.

→ Mise en œuvre Natura 2000 (définir les documents d'objectifs).

→ Protection sur une largeur minimale de 25 m de part et d'autre : PLU, Zone Naturelle, EBC, interdiction des remblais...

→ Ouverture au public : ZPENS et acquisition + aménagement d'accès, de promenades.

→ Maintien des prairies existantes : fauche et/ou pâturage (CAD).



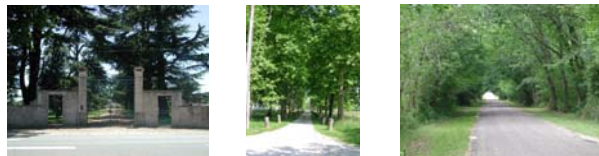
Mise en œuvre : La CDC pourrait être le titulaire d'un droit de préemption (ZPENS) pour mener une politique communautaire de protection, de valorisation et d'ouverture au public des cours d'eau et de leurs abords, dans le cadre de sa future compétence de gestion des bassins versants.

4.1.2 Les axes routiers transversaux et historiques

Valorisation paysagère des parties latérales, des giratoires (signalétique végétale :: bosquets de frênes, de chênes), création de pistes cyclables...

Mise en œuvre : Maîtrise d'ouvrage CDC (convention avec le département, propriétaire foncier)

4.1.3 Les grandes orientations paysagères, lignes directrices, trames végétales et trames de l'eau.



4.2 Maîtriser la qualité paysagère des projets d'enjeu communautaires

(Exemples : futures déchetteries, collège, Ampélopolis, secteur La prade - L'Arnahurt)

→ préservation des structures paysagères (PLU-EBC)

→ accompagnement spécifique en amont (Conseil paysage CAUE: recommandations particulières) et mise en place d'un principe d'avis d'architecture et paysage.

4.3 Développer des parcours alternatifs (piétons - cyclistes)

Créer un maillage reliant les communes (faire l'inventaire des chemins ruraux et les ouvrir à la promenade - signalétique), développer les boucles locales de randonnées.



Mise en œuvre : Maîtrise d'ouvrage CDC

4.4 Soutenir et valoriser la réserve naturelle géologique

En premier lieu : maîtrise foncière, puis projets de valorisation (structure d'accueil du public et supports pédagogiques).

Mise en œuvre : La CDC pourrait être titulaire d'un droit de préemption (ZPENS) pour mener l'action foncière.



4.5 Privilégier l'utilisation d'espèces végétales représentatives du paysage local dans les projets (voir fiche thématique)

Compétences

Etat :

- Natura 200, RN.113...

ASF :

- autoroute

Conseil Général :

- Espaces Naturels Sensibles
- infrastructures
- collège

CDC :

- projets communautaires et politiques de gestion de sites
- Syndicat de bassin versant

Communes :

- urbanisme, environnement
→ PLU, actions opérationnelles (toutes les communes sont concernées)
- partenaires privés et associations

Fiche Thématique : Charte des espèces végétales représentatives du territoire

La vallée bocagère de la Garonne

□ Forme paysagère de référence : la haie.

⇒ Espèces locales



Salix alba

- Peuplier noir (Populus nigra)
- Saule blanc (Salix alba)
- Frêne commun (Fraxinus excelsior)
- Chêne pédonculé (Quercus robur)
- Érable champêtre (Acer campestre)
- Sureau (Sambucus nigra)



Fraxinus excelsior



Sambucus nigra

- Aubépine (Crataegus)
- Eglantier (Rosa canina)
- Groseillier (Ribes)

⇒ Espèces pouvant être introduites



Fraxinus excelsior 'Aurea'

- Frêne oxyphyllé (Fraxinus oxyphylla)
- Frêne doré (Fraxinus excelsior 'Aurea')
- Frêne à fleurs (Fraxinus ornus)



Fraxinus ornus

Les clairières viticoles et urbaines

□ Forme paysagère de référence : le bosquet, l'arbre isolé, l'alignement.

⇒ Espèces des boisements mixtes



Prunus spinosa

- Chêne pédonculé (Quercus robur)
- Châtaignier (Castanea)
- Robinier (Robinia)
- Noisetier (Corylus avellana)
- Prunellier (Prunus spinosa)



Acer campestre

- Charme (Carpinus betulus)
- Érable champêtre (Acer campestre)



Betula verrucosa

⇒ Espèces des parcs et des allées

- Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)
- Platane (Platanus)
- Pin parasol (Pinus pinea)
- Maronnier (Aesculus)
- Magnolia grandiflora
- Cèdre (Cedrus)
- Laurier noble (Laurus nobilis)
- arbres fruitiers: pommiers (Malus), cerisier (Prunus cerasus), néflier (Eryobotrya)



Platanus et Chênes rouges



Tilia cordata



Salix viminalis

⇒ Espèces pouvant être introduites

- Merisier (Prunus padus)
- Troène du Japon
- Osier des vanniers (Salix viminalis)
- fruitiers stériles :
- Cerisier à fleurs (Prunus serrulata)
- Pommier à fleurs (Malus spectabilis)

La forêt

□ Forme paysagère de référence : la lisière.

⇒ Espèces de la pinède



Quercus robur

- Pin maritime (Pinus pinaster)
- Chêne tauzin (Quercus pyrenaica)
- Chêne pédonculé (Quercus robur)
- Bouleau (Betula verrucosa)
- Châtaignier (Castanea sativa)
- Bourdaine (Rhamnus)

⇒ Espèces spécifiques aux forêts galeries

- Aulnes (Alnus glutinosa)
- Saules (Salix)
- Chêne pédonculé (Quercus robur)

⇒ Espèces pouvant être introduites

- Liquidambar
- Chêne rouge (Quercus rubra)
- Chêne des marais (Quercus palustris)



Liquidambar



Castanea sativa



Quercus robur

Fiche Thématique : Des valeurs paysagères, un vocabulaire représentatif du territoire

Un vocabulaire paysager présent sur le territoire et représentatif à respecter et à décliner dans les aménagements de bourg :



La pierre et l'herbe



L'herbe, le jardin (le rang), la pierre



Allée plantée et pilastres en pierre



Puits en pierre



Chemin encadré de murs en pierre



Pré et patrimoine de pierre



L'herbe, la pierre, la vigne et l'arbre fruitier



Poiriers à fleurs en centre-bourg



La pierre



Voute végétale



Une architecture tapie dans le paysage



Vigne, lisière et rosiers



Rangs et rosiers



L'eau, la pierre, le végétal, le bois posé



Le ruisseau la pierre et le métal



L'eau la pierre et l'herbe



L'eau la pierre et l'herbe



Prairies et frênes



Le chêne



Fossé et lisière de chênes



Prairies, arbres fruitiers et mur en pierre



Prairie et lisière

Autres exemples pouvant servir de référence :



Tilleul et muret de soutènement en moellons de pierre



Muret en moellons de pierre



Caniveau en pierre



Béton désactivé et calcaire, caniveau en pierre



Pierre et végétal



Parvis en pierre, espace public en béton désactivé et calcaire



Trottoir en béton désactivé et calcaire



Parking en béton désactivé et calcaire



Borne en pierre



Borne-fontaine en pierre



Borne en pierre



Fossé enherbé et bornes en pierre



Banc en pierre

Objectif 5 : Deux grands paysages à gérer et à valoriser

Les milieux humides de la vallée de Garonne: Propositions d'actions

5.1 Reconnaître au bocage ses 4 valeurs : agricole, écologique, paysagère et touristique dans le cadre de la mise en place d'une politique publique concertée.

5.1.1 → Protection des structures paysagères dans le respect de la diversité des milieux humides : maintien des prairies humides (fauche et/ou pâturage, interdiction des remblais, ruisseaux, fossés, haies, bordures boisées des ruisseaux et du fleuve, boisements humides, etc.

- PLU (classement en zone N, dispositif I 123.1.7), CAD.
- Egalement protection stricte des espèces menacées (Angelica heterocarpa) et gestion des



5.1.2 → Procédure Natura 2000
Mobilisation des aides dans le cadre des DOCOB (documents d'objectifs au titre de Natura 2000):

- Mise en place de plan de gestion (entretien, préservation,...) avec contractualisation (recherche de gestionnaires) et/ou acquisition foncière publique.
- Soutien pour le maintien des prairies et de l'élevage extensif (CAD: Contrat d'Agriculture Durable) + développement d'utilisations alternatives (chevaux...) respectueuses de l'environnement et du paysage.

5.1.3 → Politique en partenariat avec le Conseil Général (Espaces Naturels Sensibles):

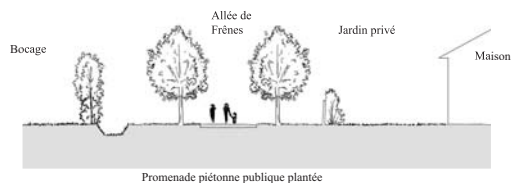
- Redéfinition de la ZPENS
- Acquisition foncière des zones humides en franges des bourgs
- Aide à la gestion environnementale : étudier les possibilités de soutenir financièrement les propriétaires fonciers, voire des gestionnaires de substitution (CDC, communes, associations, établissement public foncier, ...) en mobilisant des aides du département (TDENS) et/ou d'autres partenaires institutionnels dans le cadre de contrat de gestion environnementale et paysagère (voir démarche en cours: Conseil Général, Chambre d'Agriculture).

→ Créer un parcours de découverte du bocage, avec panneaux explicatifs dans les centres-bourgs départs de promenade (Cadaujac, Beautiran, St Médard d'Eyrans, etc).

→ Continuités de promenades publiques le long du fleuve (reliées à Villenave d'Ornon et Bègles).

5.1.4 → Application des préconisations environnementales dans la gestion des formations boisées (forêt alluviale et ripisylve) associées à la Garonne: essences et itinéraires techniques adaptés; partenariats CRPF et CETEF Garonnais (centre d'étude techniques économiques forestiers garonnais).

5.1.5 → Créer des allées publiques de promenade à l'interface entre les franges de bourgs et le bocage (exemple : proposition applicable sur la frange Est du bourg de Cadaujac).



Compétences

Etat	→ Natura 2000	→ schéma de secteur, politique de gestion intercommunale...
Conseil Général	→ Espaces Naturels Sensibles	Communes : → PLU, partenaires de la politique de gestion... (Cadaujac, St Médard d'Eyrans, Isle St Georges, Ayguemorte les Graves, Beautiran, Castres).
Concertation CUB/CDC Montesquieu pour coordonner les politiques		Partenaires privés
CDC :	Compétence aménagement de l'espace, environnement, tourisme	

LA FORÊT : Propositions d'actions

5.2 Affirmer la vocation multi-fonctionnelle de la forêt péri-urbaine dans le cadre de la loi d'orientation forestière.

5.2.1 → Engager une charte forestière de territoire dans le cadre de la politique de pays.

Il s'agit d'outil contractuel créé par la loi d'orientation forestière. Sa finalité est de mettre en relation l'ensemble des acteurs et des usagers de la forêt à l'échelle d'un territoire donné, en vue de négocier dans une perspective de développement durable, les conditions de satisfaction des différentes demandes d'usages de la forêt. Dans ce cadre, on peut définir certains "itinéraires techniques" dans lesquels des objectifs et des moyens de gestion forestière sont définis.

Ex : Dans le cadre des opérations de reconstitution des peuplements de pins maritimes

- Conservation et valorisation des feuillus en lisières.
- Enrichissement en feuillus d'une parcelle de pins par plantation et surtout valorisation des accrues (essences existant déjà sur la parcelle).
- Constitution de parcelles avec essences de feuillus de production (Chêne rouge, aulne, ...).

Exemples de plantation de feuillus dans la pinède

réalisation : Association arbres et paysages de Gironde - Le Barp.



5.2.2 → Protéger les structures paysagères essentielles (crastes, baradaux, lisières de chênes (ex: préservation stricte des chênes lors des coupes rases dans la pinède)) au titre du L.123.1.7.



Compétences

Etat (DDAF), Pays, CDC, Communes, propriétaires forestiers ou DFCI

→ Communes de Léognan, Martillac, Saucats, La Brède, Ayguemorte les Graves, St Selve, St Morillon, Cabanac et Villagrains.

Conception - Réalisation de la charte de paysage

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde (CAUE)

Bernard Brunet
Paysagiste et Urbaniste Conseiller
Direction d'étude

Anne Delarache-Joli
Ingénieur Ecologue Conseillère
Chargé d'étude

Sébastien Connet
Paysagiste D.P.L.G.
Assistant d'étude

Isabelle Andrieux
Assistante d'étude

En relation avec les services de la Communauté de Communes de Montesquieu.

JUIN 2004

Remerciements

Melle Albert - Conseil Général - Agence pour le développement territorial.

Association Défense Sud Gironde - M. Charbonneau, M. Delpèch, Pdt.

Association Landes Graves Palus Environnement - Melle Galland.

M. Barrère - habitant de Cabanac et Villagrains.

M. Cathiard - Château Smith Haut Lafitte

M. Courault - Chambre d'Agriculture

M. Coussillon - ancien maire d'Isle St Georges.

M. Dumignon - DFCI

Les enfants et les enseignants des classes de CMI et CM2 des écoles de Castres, de Léognan, St Médard d'Eyrans, de l'Isle St Georges.

M. Lurton - Pdt Syndicat viticole Pessac-Léognan.

Mme Mercier - Direction Dept. de l'Équipement, SIOEL - M.Boche et M. Perocini - SATAB.

Mme Pelletier - architecte de Léognan

M. Perronat - Pdt du conseil des Vins de Graves.

Mme Tollo - habitante de Léognan.

Mme Van Der Elst, architecte conseiller du CAUE.

"Bordeaux : vignoble millénaire", Ph. Roudié - G.Aubin - S.Lavaud - Editions l'horizon chimérique

"Bords d'eaux", Pierre Veillet - 1989

"Histoire de la Gironde", Charles Daney

"Histoire de Léognan", Commune de Léognan - Fédération historique du Sud-Ouest.

"Initiatives écologiques et fragilité des zones humides des Landes de Gascogne", GIERA.

"Inventaire du patrimoine au Pays de Montesquieu", communauté de communes de Montesquieu - décembre 2002.

La Bibliothèque Nationale de France sur le site "Gallica".Bnf/Gallica.

"La carte postale des châteaux de Gironde" Edmond Carrière

"Les Drouys et la Carrière", Les Drouys - Les albums de dessins - Volume 8 - Ed. de l'Entre Deux Mers.

"Léognan par chemin", commune de Léognan.

"Les châteaux de la Gironde", Henry Ribadeau - 1996 (fac simili de l'édition de 1856)

"Les graves", F.Mothes

"Les paysages du vignoble des Graves", Dominique Galland.

"Le tourisme en pays des Graves et de Montesquieu - Le fleuve, la vigne, la forêt", Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu.

"Le livre blanc du canton de La Brède et de la commune de Portes - Plan d'aménagement et de développement", décembre 1993.

"L'Isle en Artans, histoire essentielle de l'Isle Saint Georges", O.Cousillon.

"Mémoire en image - Le canton de la Brède" - Ed. Alan Sutton

Sources

"Notice d'incidence du projet d'aménagement hydraulique de la rivière Sausar", GIERA.

"Racoms-met Castres", G.Trauzin - Association St Blanc - Cadillac.

"Saint Morillon, mille ans d'histoire", J. Boyreau.

"Schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise", SYSDAU - Septembre 2001.

Sources cartographiques

Cartes IGN : série bleue, 1537E - 1537O - 1538E - 1538O

Photos aériennes : Inventaire Forestier National

Carte géologique : Atlas des terroirs et des hommes - Gironde 99

Carte forestière : Carte forestière du département de la Gironde - IFN

Carte des appellations : CIVB

Carte de Belleme : IGN

SYSDAU

